

Rapport annuel de gestion **2008 - 2009**  
du ministère de la Sécurité publique

Rapport annuel de gestion **2008 - 2009**  
du ministère de la Sécurité publique

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2009  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-56882-7 (imprimé)  
ISBN 978-2-550-56883-4 (PDF)  
ISSN 1706-9572 (imprimé)  
ISSN 1710-9108 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

## Message du ministre



Monsieur Yvon Vallières  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Sécurité publique,

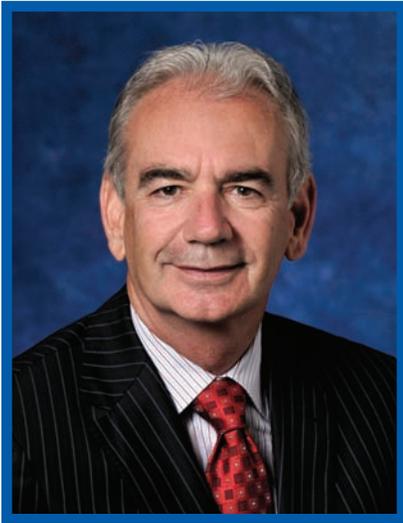
ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

---

Jacques P. Dupuis  
Québec, septembre 2009



## Message du sous-ministre



Monsieur Jacques P. Dupuis  
Ministre de la Sécurité publique  
2525, boulevard Laurier, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2009. Il est le fruit du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont pris part à la réalisation des activités du ministère.

En 2008-2009, le ministère s'est grandement impliqué en matière de lutte contre le crime organisé notamment par la création de cinq escouades régionales mixtes se consacrant à la lutte contre les gangs de rue. De plus, le projet de loi n° 60 modifiant la Loi sur la police a été adopté le 3 juin 2008. Il permet maintenant aux municipalités de conclure, entre elles, des ententes relatives à la fourniture de services et standardise la desserte policière sur l'ensemble du territoire.

Les infrastructures carcérales ont aussi été une priorité au cours de la dernière année. Les travaux à la Maison Tanguay ont été réalisés et des bâtiments modulaires temporaires ont été installés, ce qui a créé 324 places additionnelles. Ces travaux amorcés en 2007-2008 permettront à terme de diminuer la surpopulation carcérale.

Le projet de loi n° 82 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale) modifiant ainsi la Loi sur la sécurité civile a été adopté. Il a pour objectif d'encadrer le fonctionnement des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que des centres secondaires d'appels d'urgence. Il confère ainsi au gouvernement le pouvoir de prescrire par règlement les normes, spécifications et critères de qualité que doit respecter un centre d'urgence.

Ce ne sont là que quelques réalisations qui concrétisent les efforts consentis pour assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Robert Lafrenière  
Québec, septembre 2009



# Table des matières

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	9
DÉCLARATION DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE, DES ENQUÊTES ET DE L'INSPECTION.....	10
<b>PARTIE 1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE .....</b>	<b>11</b>
1.1 LA MISSION ET LA VISION .....	11
1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE .....	11
1.3 LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	14
<b>PARTIE 2 LES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET LES RÉSULTATS 2008-2009 .....</b>	<b>15</b>
2.1 LES FAITS SAILLANTS .....	15
2.2 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2008-2009 .....	18
2.2.1 ORIENTATION 1 : AGIR POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS FACE AUX RISQUES EN FAVORISANT LA PRÉVENTION, LA PRÉPARATION ET L'INFORMATION DES CITOYENS .....	18
2.2.2 ORIENTATION 2 : ASSURER LE LEADERSHIP DANS LA DÉTERMINATION ET LA PROMOTION DE MESURES D'INTERVENTION ADAPTÉES À L'ÉVOLUTION DES RISQUES MENAÇANT LA SÉCURITÉ DES CITOYENS .....	23
2.2.3 ORIENTATION 3 : OPTIMISER LA PRESTATION DE SERVICES ET LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION .....	28
2.3 LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS.....	34
2.3.1 L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ET AU PERSONNEL .....	34
2.3.2 L'ACCUEIL ET LE COMPORTEMENT DU PERSONNEL.....	35
2.3.3 LE TRAITEMENT DES DEMANDES.....	35
2.3.4 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS .....	36
2.3.5 LES ENGAGEMENTS ENVERS LES PERSONNES PRÉVENUES ET CONTREVENANTES .....	36
2.3.6 LES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX PLAINTES.....	36
2.3.7 LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS.....	37
<b>PARTIE 3 L'UTILISATION DES RESSOURCES.....</b>	<b>38</b>
3.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES .....	38
3.2 LES COMMUNICATIONS.....	48
<b>PARTIE 4 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES.....</b>	<b>50</b>
4.1 EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ.....	50
4.2 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	52
4.3 POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	53
4.4 PROTECTION DES NON-FUMEURS .....	54
4.5 ÉTHIQUE .....	54
4.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	54
4.7 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL.....	55
ANNEXE 1 COORDONNÉES DES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	56
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2009 .....	58
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	60



## Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 relèvent de notre responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, sur l'intégralité et sur la fiabilité de l'information qui y est présentée ainsi que des contrôles afférents.

À notre connaissance, le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère de la Sécurité publique :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au Plan stratégique 2008-2011 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009 ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la Déclaration de services aux citoyens.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables ainsi que les contrôles afférents. Ils correspondent à la situation comme elle se présentait au 31 mars 2009.

### LES MEMBRES DE LA DIRECTION

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

**Robert Lafrenière**  
Sous-ministre

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

**Martin Prud'Homme**, sous-ministre associé  
Direction générale des affaires policières

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

**Brigitte Portelance**, sous-ministre associée  
Direction générale des services correctionnels

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

**Liette Larrivée**, sous-ministre associée  
Direction générale des services à la gestion

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

**Michel C. Doré**, sous-ministre associé  
Direction générale de la sécurité civile et de  
la sécurité incendie

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

**Stéphanie Vachon**, secrétaire générale  
Secrétariat général

## Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection

M. Robert Lafrenière  
Sous-ministre de la Sécurité publique  
2525, boulevard Laurier, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1.3, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en oeuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les explications contenus dans les parties 1.3, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance de l'information présentée dans les autres sections du rapport et nous n'avons pas relevé d'incohérences entre cette information et celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

---

Sylvain Ayotte  
Québec, septembre 2009

## 1.1 LA MISSION ET LA VISION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec. »

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois notamment face aux risques liés à la criminalité et aux sinistres. Pour ce faire, quelque 4 500 personnes s'activent à la réalisation de la mission.

Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou de parties de lois dont l'application est sous sa responsabilité se trouve sur le site Internet du ministère. Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte ainsi sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services d'incendie, les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique. Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

« Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise. »

La sécurité peut se définir comme un état dans lequel les citoyens se sentent confiants devant des menaces de toute nature, en limitant au minimum les risques pour leur intégrité. Elle implique donc qu'ils soient et se sentent à l'abri du danger pour contribuer à la prospérité collective.

C'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère vise à assurer un milieu de vie sécuritaire aux Québécoises et Québécois, tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

## 1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère est constitué du Bureau du sous-ministre, de la Direction générale des services à la gestion, de la Direction générale des services correctionnels, de la Direction générale des affaires policières, de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, de la Sûreté du Québec et du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à sa mission. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Ces organisations produisent leur propre rapport annuel de gestion.

## 1.2.1 LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le Bureau du sous-ministre (BSM) a comme tâche principale de définir les orientations et les objectifs stratégiques par l'entremise de son comité de gestion. Il assure le leadership nécessaire à la prise de décisions en ce qui a trait aux dossiers ponctuels et aux politiques générales.

Au sein du BSM, le Secrétariat général assure l'ensemble des activités liées au suivi de gestion des dossiers ministériels. À cet égard, il fait le lien entre le Cabinet du ministre et les différentes composantes du ministère et voit au suivi des décisions du ministre et du sous-ministre. Le Secrétariat général est responsable de certains dossiers ministériels, plus particulièrement

ceux ayant trait aux relations fédérales-provinciales-territoriales, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, à la coopération internationale et au traitement des plaintes au ministère. Il assure également la liaison avec les organismes centraux du gouvernement (dont le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et le ministère du Conseil exécutif).

Outre le Secrétariat général, le BSM comprend la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI) ainsi que la Direction des communications (DCOM). La DVIEI exerce une fonction d'évaluation et d'enquête indépendante destinée à améliorer les opérations des unités administratives ainsi qu'une fonction d'inspection des services de police et de contrôle des constables spéciaux. Pour sa part, la DCOM conçoit et met en œuvre des stratégies de communication pour informer la population et les clientèles spécifiques sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère ainsi que tout autre sujet ou événement d'intérêt pour la population en lien avec la mission du ministère. En ce sens, elle assiste et conseille les autorités du ministère en matière d'orientations et de stratégies.

#### **1.2.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION**

La Direction générale des services à la gestion (DGSG) conseille les autorités ministérielles ainsi que les gestionnaires en matière de planification et de politiques, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

La DGSG regroupe cinq unités administratives, soit la Direction de la planification et des politiques, la Direction des ressources humaines, la Direction des technologies de l'information, la Direction des ressources financières et matérielles et la Direction de la gestion immobilière.

#### **1.2.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS**

Afin de contribuer à assurer à la population un milieu de vie sécuritaire, la Direction générale des services correctionnels (DGSC), en collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels elle partage sa mission, contribue à éclairer les tribunaux en fournissant, notamment, les évaluations relatives aux justiciables et assure la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale.

Les services correctionnels sont assurés au sein de 18 établissements de détention et de 18 directions des services professionnels correctionnels (DSPC) en plus d'une vingtaine de points de service en région. Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'évaluation, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans. Les DSPC sont responsables des activités concernant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que des activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté qui visent notamment le respect des conditions imposées par les tribunaux, la Commission québécoise des libérations conditionnelles ou les directeurs d'établissement de détention. Ces directions partagent le suivi dans la communauté avec des partenaires communautaires qui fournissent de l'hébergement à certaines personnes contrevenantes et qui assurent des activités de réinsertion sociale.

La sous-ministre associée et les trois directions générales adjointes sont appuyées et conseillées par quatre unités administratives centrales : le Service de l'analyse financière et des acquisitions, le Service du soutien à l'analyse de l'information, la Direction du développement et du conseil en services correctionnels ainsi que la Direction de la sécurité.

1.2.4

#### **LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLIÉRIÈRES**

La Direction générale des affaires policières (DGAP) a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme et la sécurité publique, la sécurité privée et la sécurité d'État. Plus précisément, la DGAP doit : élaborer et proposer des politiques dans ses domaines d'activité; veiller à l'application des lois relatives au milieu policier; favoriser la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention; délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'agences d'investigation ou de sécurité; assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif et la sécurité des palais de justice et de certains édifices gouvernementaux; assurer un leadership en matière de lutte contre le crime organisé et favoriser la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme.

La DGAP compte six directions réparties dans deux secteurs : le secteur des affaires policières et le secteur de la sécurité étatique. Le secteur des affaires policières comprend la Direction de l'organisation et des pratiques policières, la Direction de la prévention et du soutien et la Direction des affaires autochtones. Le secteur de la sécurité étatique comprend la Direction de la sécurité de l'État, la Direction des services de sécurité dans les palais de justice et la Direction de la protection des personnalités et des services de filtrage de sécurité.

1.2.5

#### **LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) s'assure de la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de son mandat se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination, de soutien à la prévention et à l'intervention, de continuité des services essentiels, de rétablissement ainsi que d'assistance financière.

La DGSCSI se déploie par l'entremise de quatre unités administratives, soit la Direction du développement, la Direction des opérations, la Direction de la planification et la Direction de l'aide financière ainsi que d'une responsable des relations intergouvernementales.

1.2.6

#### **LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Conformément à la Loi sur la police, la mission de la Sûreté du Québec (SQ) consiste à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi qu'à prévenir et à réprimer le crime. Pour réaliser cette mission, elle doit assurer la sécurité des personnes et des biens, sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes, être attentive à leurs besoins et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel.

La SQ soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. Elle a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

La structure administrative de la SQ regroupe la Direction générale et quatre grandes fonctions. Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Direction des relations avec les municipalités et des communications, la Direction des affaires internes et la Direction de l'audit et de l'évaluation. Les grandes fonctions sont la surveillance du territoire, l'administration, les enquêtes criminelles et les affaires institutionnelles. La SQ produit son propre rapport annuel de gestion.

### 1.3

## LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

La Loi modifiant la Loi sur la police (L.Q. 2008, c. 10), adoptée le 3 juin 2008, prévoit notamment :

- que les municipalités peuvent conclure entre elles, avec l'approbation du ministre de la Sécurité publique, des ententes relatives à la fourniture de services de détention ou de services de transport de prévenus ainsi que des ententes relatives à l'utilisation commune d'équipements, de locaux ou d'espaces par leur corps de police respectif; elle prévoit également que les municipalités peuvent conclure de telles ententes avec le ministre afin de permettre à la Sûreté du Québec d'être visée par celles-ci;
- que toute allégation criminelle contre un policier soit soumise à l'appréciation préalable du directeur de police et du directeur des poursuites criminelles et pénales afin d'évaluer si l'allégation est frivole ou sans fondement; si elle s'avère fondée, le directeur de police doit sans délai en informer le ministre;
- la constitution du Conseil sur les services policiers du Québec composé notamment de représentants des municipalités.

*Ces modifications sont en vigueur depuis le 5 juin 2008.*

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (L.Q. 2008, c. 18), adoptée le 11 juin 2008, modifie la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) afin d'obliger les municipalités à s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 qui a obtenu un certificat de conformité. Ces modifications entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement.

La Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2008, c. 13), adoptée le 12 juin 2008, modifie la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), la Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1) ainsi que la Loi sur l'Administration régionale crie (L.R.Q., c. A-6.1) afin d'assurer la mise en place et le maintien d'un corps de police régional pour desservir les communautés cries. Elle permet, en outre, au gouvernement de conclure une entente avec plusieurs communautés autochtones en vue de l'établissement de services policiers communs pour desservir l'ensemble de ces communautés. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, toutes les modifications sont en vigueur.

Trois règlements du gouvernement, habilités par la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu (L.Q. 2009, c.30) et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1), sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2008, soit :

- le Règlement sur l'exclusion de certains lieux et de certains moyens de transport ainsi que sur l'exemption de certaines personnes [(2008)140 G.O.II, 4511];
- le Règlement sur les permis d'exploitation de clubs et de champs de tir à la cible [(2008)140 G.O.II, 4514];
- le Règlement sur le registre de fréquentation des champs de tir à la cible [(2008)140 G.O.II, 4515].

Un règlement du ministre, habilité également par cette loi, est entré en vigueur à cette même date, soit :

- le Règlement sur le test d'aptitude pour la pratique sécuritaire du tir à la cible avec des armes à feu [(2008)140 G.O.II, 4522].

Le Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence [(2008)140 G.O.II, 4002] est entré en vigueur le 24 juillet 2008. Ce règlement remplace l'annexe G dans la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1).

Afin de produire son Rapport annuel de gestion 2008-2009, le ministère s'appuie notamment sur trois documents. Le Plan stratégique 2008-2011 qui comporte 37 objectifs en plus de décrire la mission, les enjeux et les orientations ministérielles, à partir desquels les cibles ont été élaborées. Le Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009, déposé en mars 2008, constitue aussi une source d'information précieuse notamment en précisant certains engagements du plan stratégique. Finalement, la Déclaration de services aux citoyens constitue le dernier document de reddition de comptes prévu par la Loi sur l'administration publique. On y fait état des différents produits et services ainsi que des engagements pris par le ministère par rapport aux citoyens.

*Les modifications apportées au Plan stratégique 2008-2011 font l'objet d'une annotation.*

## 2.1 LES FAITS SAILLANTS

### GANGS DE RUE

Le gouvernement du Québec investit une somme de 34,4 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010 afin de lutter contre le phénomène des gangs de rue au Québec. Au total, ce sont 17,6 M\$ qui seront consacrés à la prévention et 16,8 M\$ à la répression de ce phénomène.

De plus, une contribution financière de 92,3 M\$ du gouvernement fédéral sur 5 ans, a permis l'engagement d'importantes sommes par le MSP pour soutenir des initiatives policières. Le Groupe d'experts stratégiques en sécurité publique mis en place par le ministre de la Sécurité publique a proposé les priorités d'intervention dans lesquelles une somme de 11,7 M\$ a été investie en 2008-2009 : lutte contre les gangs de rue, lutte contre la production et la distribution de drogues et lutte contre la cybercriminalité.

Un des faits importants de 2008-2009 est la création de quatre escouades régionales mixtes spécialisées dans la lutte contre les gangs de rue et la création de l'escouade Éclipse à Montréal. L'année 2008-2009 s'avère une année charnière dans la lutte contre les gangs de rue où la concertation entre les corps policiers du Québec a déjà permis des actions policières concrètes et donné des résultats positifs.

L'année 2008-2009 marque enfin un meilleur soutien à la lutte contre la circulation illégale des armes à feu avec la mise en place de la Banque de données québécoise sur les armes à feu récupérées, en collaboration avec la Sûreté du Québec.

### LUTTE CONTRE LES ÉCONOMIES SOUTERRAINES

Au chapitre de la lutte contre l'évasion fiscale, les programmes ACCES alcool et ACCES tabac, destinés à réprimer les activités de contrebande d'alcool et de tabac, ont été maintenus, tout comme la coordination de l'initiative de lutte contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale. Le MSP a également continué de présider le Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé (CELCO) qui regroupe les principaux intervenants policiers et gouvernementaux engagés dans la lutte contre le crime organisé.

### REPOSITIONNEMENT DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE VERS UNE POLICE PLUS COMMUNAUTAIRE

Le MSP a réalisé, en concertation avec ses partenaires, un bilan de l'implantation de la politique ministérielle *Vers une police plus communautaire*. À l'occasion de cette démarche, un document de réflexion sur l'implantation de cette politique a été produit. Ce document présente notamment les perceptions des intervenants de la sécurité publique concernant le degré d'implantation de la police communautaire, les obstacles à l'implantation de cette approche

policrière et les interventions du MSP. Une rencontre réunissant une soixantaine d'experts issus des milieux policier, institutionnel et communautaire a eu lieu en décembre 2008 et a permis de valider le document de réflexion. Les constats établis lors de ce processus de recherche et de consultation ont permis d'amorcer l'élaboration d'un plan de consolidation de la politique.

#### **LOI SUR LA POLICE**

Le projet de loi no 60 modifiant la Loi sur la police a été adopté le 3 juin 2008. Les modifications apportées, qui sont pour la plupart entrées en vigueur le 5 juin 2008, s'inscrivent dans la perspective de consolider la réforme de la Loi sur la police adoptée en 2001. Ces modifications concernaient l'organisation policière au Québec, le Conseil sur les services policiers du Québec, le processus de traitement des allégations criminelles, le conflit d'intérêts, le droit du policier témoin à l'assistance d'un avocat et l'assujettissement des agents de protection de la faune au système de déontologie policière.

#### **INFRASTRUCTURES CARCÉRALES**

En ce qui a trait aux infrastructures carcérales, l'objectif prévu pour 2008-2009 consistait en la mise à niveau de la sécurité à la Maison Tanguay, de même qu'en la construction et la mise en service de bâtiments modulaires temporaires (BMT). Les travaux à la Maison Tanguay ont été complétés en juin 2008 alors que les BMT de Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières ont été mis en service en novembre 2008 et celui d'Amos en décembre 2008. Ces installations temporaires ont créé 324 places additionnelles visant à diminuer la surpopulation carcérale.

Quant aux travaux de rénovation permettant la réouverture de l'établissement de détention de Percé, ils se sont poursuivis, et l'ouverture est prévue pour le début 2010. D'une capacité de 46 places, cet établissement offrira un programme d'intervention unique au Québec auprès de délinquants sexuels et aura un mandat d'enseignement et de recherche qui se réalisera en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Toujours en matière d'infrastructures, outre la construction d'un nouvel établissement de détention à Amos de 170 places et à Sept Îles de 55 places, le ministre de la Sécurité publique a annoncé, en septembre 2008, la construction d'un centre résidentiel communautaire innu dans la communauté d'Uashat Maniôténam afin de favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes par des solutions adaptées aux besoins des Innus.

#### **SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES DOSSIERS**

En ce qui concerne le système intégré de gestion des dossiers correctionnels, le gouvernement du Québec, dans le cadre du projet du Système intégré d'information de justice (SIJ), a d'abord fait l'acquisition des systèmes JUSTIN et CORNET de la Colombie-Britannique. Le système JUSTIN, renommé JuLien pour le Québec, concerne les activités des services judiciaires et du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), alors que le système CORNET, appelé maintenant SENTINELLE, porte sur les activités des services correctionnels du Québec. Des travaux ont été effectués et se poursuivront en vue d'adapter ces systèmes aux besoins du Québec. Ces deux systèmes seront implantés dans chacun des services de justice, dans l'ensemble du réseau des services correctionnels, y compris la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), et dans tous les bureaux du DPCP. Plus concrètement, l'intégration de ces deux systèmes permettra l'accès à une information plus complète et accessible rapidement dans tout le réseau de la justice en même temps. Par le fait même, les travaux du SIJ s'inscrivent dans le contexte de l'implantation de l'article 16 de la Loi sur le système correctionnel du Québec qui stipule qu'un dossier informatisé, unique et continu doit être constitué sur chaque personne qui est confiée aux services correctionnels.

### PREMIER COLLOQUE SUR LE BÉNÉVOLAT EN SÉCURITÉ CIVILE

Le premier Colloque sur le bénévolat en sécurité civile s'est tenu à Drummondville les 26 et 27 septembre 2008. Il a regroupé près de 1 300 participants, dont 1 000 élèves du secondaire ainsi qu'une trentaine d'exposants y compris 13 organisations bénévoles. Il a été question de l'importance des bénévoles au sein de la sécurité civile. Le colloque a été aussi l'occasion pour les bénévoles, liés de près ou de loin à la sécurité civile, de se rencontrer pour partager des expériences et tisser de nouveaux liens. Cette activité a également permis de faire la promotion du bénévolat en sécurité civile auprès de la population en général et, plus particulièrement, auprès des étudiants.

### ENCADREMENT DES OPÉRATIONS 9-1-1

En juin 2008, le gouvernement a adopté le projet de loi n° 82 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale), notamment pour modifier la Loi sur la sécurité civile afin d'encadrer le fonctionnement des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que des centres secondaires (police, pompiers et centres de communication santé) d'appels d'urgence. Les modifications donnent au gouvernement le pouvoir de prescrire par règlement les normes, spécifications et critères de qualité que doit respecter un centre d'urgence 9-1-1 et au ministre de la Sécurité publique celui d'appliquer un éventuel règlement ainsi que d'établir des lignes directrices à l'intention des municipalités et des centres d'urgence 9-1-1. Un projet de règlement est en cours de préparation au ministère et devrait être soumis au gouvernement au printemps 2009.

Au vu des enjeux soulevés par la localisation des appelants dans les centres d'urgence, le ministère a par ailleurs amorcé l'élaboration d'un outil de géolocalisation qui permettra aux centres d'urgence 9-1-1 et aux centres secondaires ainsi qu'aux autres organisations de sécurité civile (municipalités et MRC, ministères et organismes gouvernementaux) de localiser rapidement les citoyens en détresse et de réduire les délais d'intervention en cas d'urgence.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le MSP a réalisé les travaux visant l'élaboration du Plan d'action de développement durable 2009-2011, comme l'exige la loi, et l'a rendu public en mars 2009. Ce plan présente une série d'actions que le ministère entend prendre au cours des deux prochaines années en guise de contribution au respect des grands engagements gouvernementaux en cette matière. Les efforts qui seront consacrés à sa mise en œuvre permettront, à terme, d'améliorer la performance de l'organisation dans ce domaine, le tout en vue de garantir un milieu de vie sécuritaire propice au développement environnemental, social et économique de la société québécoise. L'élaboration du plan a nécessité la contribution de tous les secteurs du ministère.

## 2.2 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2008-2009

ENJEU 1

Des citoyens rassurés et engagés dans leur sécurité

2.2.1 ORIENTATION 1

AGIR POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS FACE AUX RISQUES EN FAVORISANT LA PRÉVENTION, LA PRÉPARATION ET L'INFORMATION DES CITOYENS

AXE D'INTERVENTION 1.1 LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

	<p><b>OBJECTIF 1.1.1</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Contribuer, en partenariat, à la diminution du phénomène des gangs de rue par la réalisation des neuf mesures prévues au volet prévention du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010.</b></p> <p>Nombre de mesures réalisées en prévention</p> <p><b>9 mesures d'ici mars 2010</b></p> <p><b>6 mesures réalisées et 3 en cours de réalisation</b></p> <p>23 projets d'organismes communautaires ont été financés par le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité pour un total de 1,25 M\$ (mesure 12).</p> <p>16 projets d'organismes communautaires ont été financés par le Programme de financement en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue, pour un total de 1,527 M\$ (mesure 13).</p> <p>Le Guide d'évaluation de projets en prévention des problèmes de sécurité et de criminalité a été publié et est accessible sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique (mesure 15).</p> <p>L'évaluation du réseau d'échange et d'information sur les gangs en fonction des besoins identifiés au plan d'intervention est en cours. Un premier rapport devrait être déposé prochainement (mesure 16).</p> <p>Les travaux concernant l'élaboration d'un modèle type d'entente relatif aux interventions policières dans les établissements scolaires sont en cours (mesure 20).</p> <p>Un protocole d'entente a été signé avec le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (mesure 25).</p> <p>La sixième édition des Journées de formation en prévention de la criminalité (thématique des gangs de rue) s'est tenue à Trois-Rivières du 24 au 26 novembre 2008 (mesure 27).</p> <p>Les travaux relatifs à la mise en ligne du portail Gangs de rue et à la promotion du site ont été amorcés. La mise en ligne du portail est prévue au cours de l'exercice financier 2009-2010 (mesure 29).</p> <p>La promotion et la diffusion du Programme québécois de formation sur la prévention du phénomène des gangs se poursuivent (mesure 30).</p>	
	<p><b>OBJECTIF 1.1.2</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Assurer un meilleur contrôle de la circulation des armes à feu par l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et ses mesures complémentaires*</b></p> <p>Nombre d'armes à feu récupérées</p> <p><b>3 515 armes à feu récupérées</b></p> <p>2 064 armes à feu ont été récupérées par les forces policières autres que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cette donnée provient de la Banque de données québécoise sur les armes à feu recouvrées, mise en place en juillet 2008.</p> <p>Le SPVM dispose de sa propre banque de données sur les armes à feu et a récupéré 1 451 armes à feu en 2008 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008).</p> <p><i>*Objectif modifié afin de mieux mesurer les résultats découlant des efforts du ministère.</i></p>	
18			



	20		

**OBJECTIF 1.1.6**

**Atténuer, en partenariat, l'impact et les pertes causés par les sinistres**

INDICATEUR  
RÉSULTAT VISÉ 2008-2011

Taux de décès par 100 000 habitants causés par les sinistres notamment l'incendie  
↓ 3 %

RÉSULTAT

53 décès en 2008–2009 (0,69 par 100 000 habitants)

COMMENTAIRE

Ce nombre inclut les suicides et les homicides par le feu ainsi que les décès de pompiers et ceux causés par des feux de véhicules.

INDICATEUR

Nombre de mesures d'adaptation prévues au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, un défi pour l'avenir qui ont été réalisées

RÉSULTAT

Aucun

COMMENTAIRE

La mesure destinée au MSP « Instaurer des mécanismes qui permettront de prévenir et d'atténuer les impacts des changements climatiques sur la sécurité publique » sera complétée ultérieurement.

INDICATEUR

État d'avancement des mesures du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, un défi pour l'avenir

RÉSULTAT

L'entente administrative sur la mise en œuvre du plan d'action a été conclue le 21 octobre 2008.

La reddition de comptes à propos des quatre projets inscrits dans la mesure et des prévisions budgétaires qui y sont associées a été effectuée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 9 février 2009 et une autre sera réalisée le 20 avril 2009.

Les préparatifs administratifs pour permettre au MSP d'accéder aux ressources financières du Fonds vert par l'application SAGIR ont été complétés le 26 février 2009.

COMMENTAIRE

Les activités réalisées constituent des actions concrètes qui soutiennent le développement sécuritaire et durable des collectivités locales et régionales pour leur permettre de mieux s'adapter aux changements climatiques et ainsi assurer une résilience accrue des communautés.

Le versement d'une subvention de 500 000 \$ à partir du Fonds vert pour le projet Chaire de recherche en géoscience côtière est prévu pour le 1<sup>er</sup> juin 2009.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD

Création d'une unité mixte de lutte contre la contrebande des armes à feu\*

INDICATEUR

Date de création de l'unité

RÉSULTAT

Le Module mixte d'enquête sur le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs a été mis en place par la Sûreté du Québec en mars 2008.

COMMENTAIRE

Le Module mixte est composé de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie Royale du Canada, du Service de protection des citoyens de Laval, du Service de police de la Ville de Longueuil, du Service de police de la Ville de Montréal, de l'Agence des services frontaliers du Canada et de l'Équipe nationale de soutien l'application de la loi sur les armes à feu (ENSALA).

Pour les 34 dossiers travaillés par le module en 2008-2009, 49 armes, 1250 kilos d'explosifs, des munitions et de nombreuses pièces d'armes à feu ont notamment été saisis.

AXE D'INTERVENTION 1.2 : DES CITOYENS SENSIBILISÉS ET ENGAGÉS

**OBJECTIF 1.2.1**

**Favoriser l'engagement des citoyens afin qu'ils adoptent des comportements préventifs en matière de crimes et de sinistres**

INDICATEUR

Nombre et nature des campagnes annuelles de sensibilisation auprès des citoyens

RÉSULTAT VISÉ 2008-2011

3 campagnes

RÉSULTAT

3 campagnes réalisées

COMMENTAIRE

La campagne de sensibilisation sur la sécurité civile : Une semaine de la sécurité civile s'est déroulée du 4 au 10 mai 2008. À l'occasion de cette semaine, un concours de dessin s'adressant aux jeunes de 5 à 8 ans a eu lieu et a été suivi d'un lancement médiatique. La promotion a été faite auprès de toutes les écoles primaires du Québec. Plus de 4 200 dessins ont été reçus pour cette première édition. En collaboration avec ses partenaires, le MSP a installé des kiosques dans les centres commerciaux Place Laurier à Québec et Complexe Desjardins à Montréal; ceux-ci avaient pour but de sensibiliser la population à la préparation pour faire face à un sinistre.

De plus, les 18 et 19 février 2009, la 9<sup>e</sup> édition du Colloque de la sécurité civile s'est déroulée devant plus de 600 participants. La promotion de cette activité a été faite sur le site Internet du ministère. À cette occasion, les prix du Mérite québécois de la sécurité civile ont été remis. Ils reconnaissent les efforts accomplis en sécurité civile. Depuis 2009, les candidatures des citoyens sont acceptées.

La campagne de sensibilisation sur la prévention des incendies : Une semaine de prévention des incendies s'est déroulée du 5 au 11 octobre 2008. En collaboration avec notre partenaire La Capitale groupe financier, de grands panneaux routiers ont été affichés aux abords de la route. Deux modèles campaient le message appelant à la prudence avec les articles pour fumeurs et autres objets inflammables. Une grande brûlée agissait à titre de porte-parole auprès des médias et plusieurs activités à travers la province ont eu lieu. Elles étaient orchestrées par les municipalités et les services incendie de chaque région et visaient à sensibiliser la population aux risques d'incendie.

La campagne interministérielle visant à contrer les gangs de rue est en cours d'élaboration. Un portail gouvernemental sera mis en ligne à l'automne 2009 et le ministère réalisera une campagne de communication par la suite.

INDICATEUR

Nombre de nouvelles équipes de bénévoles créées pour renforcer l'intervention lors de sinistres

RÉSULTAT VISÉ 2008-2011

80 équipes

RÉSULTAT

1 entente

COMMENTAIRE

En sus des ententes déjà existantes avec la Croix-Rouge et Radio Amateur du Québec inc. (RAQI), une entente de collaboration a été signée à l'automne 2008 avec l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage (AQBRS) et deux autres ententes, l'une avec la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) et la deuxième avec la Fédération des clubs de motoneige du Québec (FCMQ) comprenant chacune plusieurs dizaines de milliers de membres, sont à l'étape de validation juridique avant signature.

De plus, plusieurs autres actions ont été entreprises de façon à encadrer et à structurer l'action des groupes bénévoles. Une procédure de mobilisation pour les bénévoles en recherche et sauvetage a été mise en place et est utilisée régulièrement par la Sûreté du Québec. Les corps policiers municipaux pourront bientôt utiliser les services des bénévoles en recherche et sauvetage.



	<p><b>OBJECTIF 1.3.2</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Diffuser et publiciser annuellement les résultats portant sur l'état de la criminalité, des sinistres et des services correctionnels</b></p> <p>Nombre de consultations des statistiques ministérielles dans le site Internet</p> <p><b>Le nombre n'a pas été mesuré.</b></p> <p>La publication de la majorité des documents a eu lieu en mars 2009 et le nombre de consultations en 2008-2009 n'était pas significatif au moment de produire le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du MSP.</p> <p>Statistiques publiées par le MSP en 2008-2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La criminalité en 2007 (date de parution : mars 2009)</li> <li>■ Les agressions sexuelles en 2007 (date de parution : janvier 2009)</li> <li>■ La violence conjugale en 2007 (date de parution : mars 2009)</li> <li>■ Données sur les activités policières en 2007 (date de parution : février 2009).</li> </ul>	

**ENJEU 2 Des interventions adaptées aux risques**

	<p>ORIENTATION 2</p>	<p>ASSURER LE LEADERSHIP DANS LA DÉTERMINATION ET LA PROMOTION DE MESURES D'INTERVENTION ADAPTÉES À L'ÉVOLUTION DES RISQUES MENAÇANT LA SÉCURITÉ DES CITOYENS</p> <p><b>AXE D'INTERVENTION 2.1 : LA CRIMINALITÉ</b></p>	
	<p><b>OBJECTIF 2.1.1</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Accroître, en partenariat, la cohésion dans la pratique policière en définissant des pratiques policières adaptées et en s'assurant de leur respect</b></p> <p>Nombre de plans d'organisation policière déposés et approuvés</p> <p><b>Aucun</b></p> <p>En vertu de la Loi sur la police, modifiée en juin 2008, les corps de police doivent transmettre, dans l'année de l'entrée en vigueur du Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence, un nouveau plan d'organisation démontrant leur capacité à rendre le niveau de service requis (échéance de la prescription : 25 juillet 2009). En conséquence, aucun plan d'organisation policière n'a été présenté en 2008-2009.</p> <p>Nombre de pratiques policières approuvées</p> <p><b>16 pratiques policières ont été révisées et approuvées entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009.</b></p> <p>Nombre d'organisations policières de niveau 2, 3, 4 et 5 inspectées</p> <p><b>100 %</b></p> <p><b>7 organisations policières inspectées en 2008-2009.</b></p> <p>En 2008-2009, les organisations policières des villes de Montréal (niveau 5), Gatineau (niveau 3), Lévis, Trois-Rivières, Châteauguay, Roussillon et Saint-Jean-sur-Richelieu (niveau 2) ont été inspectées. À ce jour, 8 organisations policières ont été inspectées, soit un total de 36 %.</p>	

	<p><b>OBJECTIF 2.1.2</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>S'assurer de la prise en charge locale de la sécurité publique dans les communautés autochtones admissibles</b></p> <p>Taux de couverture du territoire des communautés autochtones admissibles desservies localement</p> <p>100 %</p> <p>88,5 %</p> <p>La Sûreté du Québec assure la desserte policière dans six communautés où aucune entente n'a pu être négociée.</p>	
	<p><b>OBJECTIF 2.1.3</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Accroître la sécurité dans les palais de justice en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec</b></p> <p>Nombre d'incidents déclarés</p> <p>↓ 3 %</p> <p>Diminution de 19 % pour l'ouest du Québec</p> <p>Le système de compilation des données pour l'est du Québec n'a été mis en place qu'en 2008. Les données pour cette région seront disponibles à partir de 2009-2010.</p>	
	<p><b>OBJECTIF 2.1.4</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>S'assurer du dépistage systématique du risque suicidaire dès l'admission de toute personne incarcérée et de la prise en charge, dans l'ensemble des établissements de détention</b></p> <p>Taux des personnes prises en charge</p> <p>100 %</p> <p>Non disponible pour 2008-2009</p> <p>Toutes les personnes admises en établissement de détention sont soumises à une procédure de dépistage du risque de suicide. Le taux relatif à la prise en charge des personnes incarcérées à risque suicidaire n'a cependant pu être calculé pour l'année 2008-2009, mais le sera l'an prochain.</p>	
	<p><b>OBJECTIF 2.1.5</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>S'assurer que l'accompagnement et l'encadrement des personnes contrevenantes sous surveillance dans la communauté sont structurés</b></p> <p>Taux des personnes contrevenantes suivies selon les guides d'application portant sur la permission de sortir, la libération conditionnelle, l'ordonnance de probation et l'emprisonnement avec sursis</p> <p>100 %</p> <p>Non mesuré</p> <p>Le MSP a entrepris des travaux visant à élaborer un outil de collecte d'information permettant de vérifier la conformité du suivi dans le réseau correctionnel. Sa mise en œuvre est prévue pour l'exercice 2009-2010.</p>	
	24		

	<p><b>OBJECTIF 2.1.6</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p> <p>RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD</p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>S'assurer d'un encadrement adapté du champ d'intervention de la sécurité privée notamment par l'implantation de 5 programmes de formation destinés aux intervenants en ce domaine</b></p> <p>Nombre de programmes de formation accrédités</p> <p>5 programmes</p> <p>4 programmes</p> <p>Trois programmes ont été élaborés par le réseau des commissions scolaires, soit le Diplôme d'études professionnelles (DEP) en alarme, le DEP en serrurerie et un cours à l'intention des agents de sécurité. Un programme en investigation menant à une Attestation d'études collégiales a été conçu par le réseau des cégeps. Un programme relatif au convoyage de valeurs est en cours d'élaboration à l'École nationale de police du Québec.</p> <p>Validation et mise en place du programme civil de filtrage de sécurité à plus grande échelle*</p> <p>Date de mise en place du programme</p> <p>9 juin 2008</p> <p>À la suite de la recommandation formulée par la Commission de la fonction publique dans son « Rapport de vérification concernant les enquêtes sur les bonnes mœurs et les antécédents judiciaires ainsi que l'examen médical exigés pour l'admission aux classes d'emploi des agents de la paix » en janvier 2008, le programme a fait l'objet d'une approbation formelle par le sous-ministre le 9 juin 2008. Il est, depuis cette date, officiellement accessible aux ministères et aux organismes qui en font la demande.</p> <p><i>* Référence : Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009, p. 207.</i></p> <p><b>AXE D'INTERVENTION 2.2 : LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT</b></p>	
	<p><b>OBJECTIF 2.2.1</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Améliorer le suivi des menaces intentionnelles susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'État en élaborant des mécanismes d'échange d'information ou de communication visant à mieux connaître et contrer les menaces intentionnelles, notamment le terrorisme</b></p> <p>Nombre de mécanismes élaborés</p> <p>3 mécanismes</p> <p>2 mécanismes élaborés et 1 en cours de réalisation</p> <p>Élaboration d'un projet de système gouvernemental de détermination du niveau de menace terroriste.</p> <p>Entente relative à la collaboration en matière de sécurité intérieure avec l'État de New York, conclue le 15 avril 2008 à Québec, laquelle vient remplacer celle conclue en août 2004 entre les deux parties. Elle élargit le champ de la coopération, notamment aux phénomènes criminels et précise les canaux de communication, tant sur le plan gouvernemental que sur le plan policier.</p> <p>Élaboration et approbation du programme « Sûreté des infrastructures prioritaires » qui a pour objectif d'améliorer la connaissance des infrastructures stratégiques du Québec et de contribuer à assurer leur sécurité, particulièrement celles jugées prioritaires, soit en raison de leur importance pour la société québécoise, soit en raison du niveau de menace dont elles pourraient faire l'objet. Il s'inscrit dans les efforts du ministère visant à assurer la sécurité de l'État.</p>	
			<p>25</p>

		<b>AXE D'INTERVENTION 2.3 : LA GESTION DES RISQUES DE SINISTRES</b>	
	<p><b>OBJECTIF 2.3.1</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Renforcer l'efficacité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) en élaborant de nouvelles missions qui répondent aux besoins des citoyens en cas de sinistre</b></p> <p>Nombre de nouvelles missions</p> <p><b>3 missions</b></p> <p>Plans de la nouvelle mission « Maintien des activités gouvernementales » du SCT et de la mission révisée « Soutien aux services aux personnes sinistrées » du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale réalisés. De plus, dans le second cas, la plupart des démarches auprès des ministères et organismes (M/O) collaborateurs ont été complétées.</p> <p>Le développement des missions s'effectue conjointement avec le M/O qui en est responsable. De façon particulière, la démarche a permis de clarifier les besoins à l'origine de ces missions, de structurer en activités la réponse gouvernementale et d'envisager les collaborations nécessaires.</p> <p>La mission « Prise en charge des personnes décédées », pour sa part, est à l'étape de l'identification des besoins auxquels elle est appelée à répondre.</p>	
	<p><b>OBJECTIF 2.3.2</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p>	<p><b>Planter un système d'alerte fonctionnel en cas de sinistre destiné à l'ensemble de la population</b></p> <p>Date d'implantation du système d'alerte</p> <p><b>Mise en place des projets de développement informatiques permettant l'implantation d'un système d'alerte fonctionnel en cas de sinistre destiné à l'ensemble de la population.</b></p> <p>Par l'entremise du Centre des opérations gouvernementales (COG) (24 h sur 24, 7 jours sur 7), les alertes se transmettront à la population rapidement par des messages clairs de façon multimode. Pour l'atteinte de l'objectif, des projets sont en cours en vue de constituer l'environnement technologique et fonctionnel nécessaire à l'alerte à la population avec la participation du MSP et des firmes privées. Également, le COG participe à des rencontres de travail portant sur l'élaboration d'un système national d'alerte au public en partenariat avec Sécurité publique Canada.</p> <p>Nombre d'activations du système d'alerte</p> <p><b>Puisque le système d'alerte est en cours d'élaboration, aucune activation n'a été réalisée jusqu'à maintenant.</b></p>	
	<p><b>OBJECTIF 2.3.3</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Contribuer à l'amélioration de la gestion des risques sur l'ensemble du territoire en poursuivant la mise en œuvre du programme de prévention des principaux risques naturels</b></p> <p>Nombre de protocoles d'entente signés avec les municipalités</p> <p><b>8 protocoles</b></p> <p><b>1 protocole a été signé avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.</b></p> <p>Depuis la mise en œuvre du cadre de prévention, des analyses de risques sont en cours pour les trois risques (inondation, glissement de terrain et érosion côtière) avec différents partenaires, dont le ministère des Transports du Québec, l'Université du Québec à Rimouski</p>	
	26		



	<p><b>RÉSULTAT</b> COMMENTAIRE</p> <p><b>RÉSULTAT</b> COMMENTAIRE</p> <p>INDICATEUR</p> <p><b>RÉSULTAT</b> COMMENTAIRE</p>	<p><b>Le taux n'a pas été mesuré.</b></p> <p>L'année 2008-2009 a permis d'élaborer un cadre de référence et d'outiller les M/O responsables des 12 tables sectorielles où seront discutées les stratégies de renforcement des systèmes essentiels avec les partenaires privés concernés. Quelques tables ont amorcé leurs travaux sans la présence de partenaires privés.</p> <p>Le cadre de référence sur la résilience des systèmes essentiels au Québec a été approuvé par l'OSCQ le 5 février 2009. Il structure la démarche gouvernementale donnant lieu à la création des 12 tables sectorielles chacune sous la responsabilité de 1 ou de 2 M/O. Les travaux de ces tables vont s'intensifier en 2009-2010 et permettront, au moment opportun, d'intégrer à la démarche les partenaires concernés du secteur privé.</p> <p>Nombre de systèmes critiques renforcés</p> <p><b>Aucun</b></p> <p>La démarche gouvernementale a permis jusqu'ici une large sensibilisation des M/O aux enjeux liés au renforcement des systèmes essentiels les concernant. De ce fait, plusieurs initiatives visant à renforcer les systèmes essentiels ont été amorcées; un bilan après un an d'existence des tables sectorielles mettra en lumière des résultats plus précis à cet égard.</p>
	<b>ENJEU 3</b>	<b>UNE ORGANISATION RESPECTUEUSE DES PERSONNES ET NOVATRICE</b>
	<b>ORIENTATION 3</b>	<b>OPTIMISER LA PRESTATION DE SERVICES ET LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION</b>
		<b>AXE D'INTERVENTION 3.1 : LA PRESTATION DE SERVICES</b>
	<p><b>OBJECTIF 3.1.1</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p><b>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</b></p> <p><b>RÉSULTAT</b></p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Accroître la desserte des services d'urgence dans les régions éloignées (désincarcération, recherche et sauvetage)</b></p> <p>Taux de desserte des services d'urgence dans les régions éloignées</p> <p><b>↑ 10 %</b></p> <p><b>Une application Web permettant de visualiser la desserte en services d'urgence au Québec a été conçue.</b></p> <p>L'analyse du Programme général d'aide financière pour des interventions d'urgence, couvrant la recherche et le sauvetage, la désincarcération ainsi que les services incendie pour les infrastructures essentielles éloignées, est en processus d'approbation.</p> <p>Le développement de l'application Web a permis d'analyser la desserte en services d'urgence en régions isolées, notamment en faisant ressortir les secteurs qui présentent des lacunes. Le transport des personnes blessées dans ces secteurs ainsi que le transport aérien, en général, ont également fait l'objet de concertation entre les M/O concernés.</p> <p>Le système d'enregistrement et de suivi des demandes d'intervention au COG a été mis en place partiellement pour la dimension recherche et sauvetage. Pour les dimensions désincarcération et intervention d'urgence lors d'incendie survenant dans les secteurs éloignés, la mise en place du système dépendra de l'adoption par les autorités gouvernementales du Programme général d'aide financière en cas d'intervention d'urgence.</p>
	<b>28</b>	



	COMMENTAIRE	À la suite de l'acquisition du système CORNET de la Colombie-Britannique, les travaux ont principalement visé à identifier et à évaluer les modifications à apporter pour adapter le système aux besoins du Québec.	
	<b>OBJECTIF 3.1.6</b>	<b>Adapter et moderniser les infrastructures carcérales par la réalisation des travaux prévus au Plan d'immobilisation des infrastructures carcérales pour la période 2008-2011</b>	
	INDICATEUR	Taux de réalisation des travaux	
	RÉSULTAT	100 % des travaux prévus en 2008-2009 ont été réalisés	
	COMMENTAIRE	Les travaux à la Maison Tanguay ont été complétés en juin 2008. Les bâtiments modulaires temporaires (BMT) de Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières ont été mis en service en novembre 2008 et celui d'Amos en décembre 2008.	
	INDICATEUR	Ratio de surpopulation carcérale	
	RÉSULTAT	La moyenne annuelle des ratios de la surpopulation carcérale pour l'exercice financier 2008-2009 est de 1,19. Elle a diminué de un centième (0,01) par rapport à celui de l'exercice financier précédent qui était de 1,2.	
	COMMENTAIRE	Le MSP n'exerce aucun contrôle sur la demande de places en milieu carcéral. L'ajout de 324 places avec l'ouverture des BMT a néanmoins permis de diminuer la surpopulation carcérale en fin d'année.	
	<b>OBJECTIF 3.1.7</b>	<b>Conclure des ententes de partenariat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour le transfert de certaines responsabilités en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles</b>	
	INDICATEUR	Date de transfert des responsabilités	
	RÉSULTAT VISÉ 2008-2011	Mars 2010	
	RÉSULTAT	Discussions en cours	
	COMMENTAIRE	L'exercice de revue diligente afin de connaître le panier de services et les ressources concernées a été réalisé au regard de certaines activités liées à la gestion des ressources financières et des ressources humaines.	
	<b>OBJECTIF 3.1.8</b>	<b>Gérer de façon efficace et efficiente les risques organisationnels et les contrôles afférents en réalisant les mesures énumérées dans les plans d'action relatifs à la gestion des risques</b>	
	INDICATEUR	Taux de réalisation des mesures	
	RÉSULTAT VISÉ 2008-2011	80 %	
	RÉSULTAT	30%	
	COMMENTAIRE	Un répertoire comportant 10 risques (ou enjeux) a été approuvé par le comité de gestion du Bureau du sous-ministre (BSM) le 27 mars 2007. En novembre 2007, il a approuvé les plans d'action des directions générales quant à la gestion intégrée des risques. De plus, dans le Plan stratégique 2008-2011 du ministère, sous la rubrique prestation de services, un objectif spécifique a été élaboré avec une cible de taux de réalisation de 80 %. Il a été établi que le suivi des plans d'action serait effectué à partir d'une évaluation sommaire de l'information transmise par les responsables de ces plans.	
	30		

			<p>Un premier suivi des plans d'action des directions générales a été effectué au comité de gestion du BSM le 8 septembre 2008.</p> <p>La mise à jour des plans d'action relatifs à la gestion intégrée des risques organisationnels et des contrôles afférents sera effectuée ainsi qu'un suivi fondé sur une évaluation sommaire des plans d'action des risques ministériels et sectoriels sera déposé au comité de gestion du BSM en octobre 2009.</p>
	<p><b>OBJECTIF 3.1.9</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Renforcer la coordination des équipes d'intervention d'urgence en établissement de détention et les méthodes d'intervention en milieu ouvert, d'ici mars 2011</b></p> <p>Nombre et taux des personnes formées pour renforcer les équipes d'intervention en établissement de détention</p> <p><b>55 personnes formées sur un total visé de 289 pour le 31 mars 2011 (19 %)</b></p> <p>En 2008-2009, les efforts ont été principalement consacrés à l'élaboration de l'outil pédagogique pour la formation des équipes d'intervention d'urgence et la rédaction des guides en matière d'intervention d'urgence. Les activités de formation ont débuté en novembre 2008.</p> <p>Nombre et taux des personnes formées pour renforcer les méthodes d'intervention en milieu ouvert</p> <p><b>Aucune personne formée</b></p> <p>Les efforts ont été concentrés sur la rédaction des guides relatifs à l'aménagement et aux exigences fonctionnelles d'un bureau en milieu ouvert et aux procédures en matière de sécurité. Le début des activités de formation est prévu pour 2009-2010.</p>	
	<p><b>OBJECTIF 3.1.10</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p> <p>RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD</p>	<p><b>Assurer le maintien des services essentiels au ministère en cas de sinistre ou de défaillance des systèmes</b></p> <p>Date d'adoption du Plan intégré de continuité des services essentiels</p> <p><b>Au 31 mars 2009, les actions prévues pour 2008-2009 sont complétées à 90 %</b></p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'inventaire des services;</li> <li>■ l'identification des risques;</li> <li>■ l'évaluation des impacts d'une interruption;</li> <li>■ l'élaboration de stratégies de rétablissement.</li> </ul> <p>Ces quatre actions seront complétées en 2009-2010.</p> <p><b>Réaliser une étude d'opportunité visant l'informatisation des processus d'affaires des organisations policières et le développement de l'interopérabilité entre les organisations policières*</b></p> <p><small>* Référence : Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009, p. 209.</small></p>	
			31

	<p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Date de réalisation de l'étude d'opportunité</p> <p><b>31 mars 2009</b></p> <p>La production d'un manuel du projet intitulé Système de gestion des données policières (SGDP) et la détermination des paramètres composant le SGDP au regard des besoins exprimés ont été préalablement complétés. Cette étude a permis non seulement de s'entendre sur la portée du projet avec les principaux partenaires, mais a également fait ressortir, pour ceux-ci, l'importance de mettre en place au Québec un système de gestion des données policières permettant aux services policiers d'échanger entre eux ainsi qu'avec leurs partenaires de sécurité publique l'information essentielle à la réalisation de leur mission.</p>	
		<b>AXE D'INTERVENTION 3.2 : LE PERSONNEL</b>	
	<p><b>OBJECTIF 3.2.1</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Accroître l'indice global de satisfaction du personnel en regard du climat organisationnel en mettant en place des conditions favorisant le mieux-être du personnel et la réalisation de la mission</b></p> <p>Indice de satisfaction du personnel</p> <p><b>↑ 3 %</b></p> <p>Aucune mesure de l'indice de satisfaction n'a été effectuée en 2008-2009.</p> <p>Le plan d'action ministériel sur le climat organisationnel visant l'ensemble du personnel a été approuvé par le comité de gestion du Bureau du sous-ministre le 8 avril 2008.</p> <p>Principales mesures d'accompagnement : des outils d'interprétation des résultats et d'animation de la démarche adaptés aux besoins spécifiques des unités administratives ont été conçus; une consultation de la plupart des gestionnaires a été faite individuellement, à l'été 2008, pour faire le point et évaluer leurs besoins de soutien; 18 groupes opérationnels d'amélioration du climat ont été recensés à l'automne 2008; un plan de communications et de réalisation d'actions, telles des tournées régionales par les hauts dirigeants du ministère pour rencontrer le personnel a été adopté. Une deuxième mesure de la satisfaction du personnel sera effectuée à l'automne 2009 permettant ainsi d'évaluer la progression vers la cible et de revoir les actions au besoin.</p> <p>Néanmoins, les consultations et les observations démontrent que la préoccupation pour un meilleur climat de travail est présente partout au ministère et à tous les niveaux.</p>	
	<p><b>OBJECTIF 3.2.2</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p> <p>INDICATEUR</p>	<p><b>Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, tout en favorisant le développement professionnel et la progression de carrière du personnel en place</b></p> <p>Dates de mise à jour de la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre</p> <p><b>Au printemps 2008, un exercice de planification de main-d'œuvre pour les années 2008-2010 a été réalisé.</b></p> <p>Plusieurs concours ont été tenus à la suite de cet exercice, particulièrement des concours pour le personnel d'encadrement des niveaux 1, 2 et 3.</p> <p>Des problématiques sectorielles ou relatives à des emplois en particulier ont également été relevées lors de cet exercice. Des mesures adaptées à chaque situation ont alors été retenues.</p> <p>Nombre d'activités réalisées en vue d'accroître l'attraction de la main-d'œuvre dans les secteurs les plus névralgiques</p>	
	32		

		<p><b>RÉSULTAT</b> 4 activités</p> <p>COMMENTAIRE Le ministère a participé à cinq salons de l'emploi ainsi qu'à deux journées de l'emploi en technologies de l'information. De même, une sensibilisation a été faite auprès de finissants de six établissements d'enseignement et les sites Web Workopolis et Jobboom ont été utilisés afin d'approcher des candidats potentiels.</p> <p>INDICATEUR Nombre de postulants</p> <p><b>RÉSULTAT</b> Pour l'emploi d'agent de services correctionnels, 841 personnes ont été déclarées aptes en 2008-2009, soit 210 de plus qu'en 2007-2008.</p>	
	<p><b>OBJECTIF 3.2.3</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p><b>RÉSULTAT VISÉ 2008-2011</b></p> <p><b>RÉSULTAT</b></p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Contribuer à l'adhésion du personnel du ministère au concept et aux principes de développement durable</b></p> <p>Taux des employés atteints par des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable</p> <p>80 %</p> <p>Non mesuré en 2008-2009</p> <p>Le Plan d'action de développement durable 2009-2011 du ministère a été rendu public le 31 mars 2009. Les premiers gestes en lien avec cet objectif seront mis en place d'ici le 31 mars 2010. Une mesure subséquente du taux des employés atteints sera effectuée.</p>	
<b>AXE D'INTERVENTION 3.3 : L'INNOVATION PAR LA CONNAISSANCE</b>			
	<p><b>OBJECTIF 3.3.1</b></p> <p>INDICATEUR</p> <p><b>RÉSULTAT</b></p> <p>COMMENTAIRE</p> <p>INDICATEUR</p> <p><b>RÉSULTAT</b></p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p><b>Soutenir les décisions, les actions et les interventions par une meilleure connaissance de l'environnement organisationnel en se dotant d'un outil de mesure du sentiment de sécurité et en appliquant notamment un cadre de référence en évaluation de programmes</b></p> <p>Taux du sentiment de sécurité</p> <p>Non disponible</p> <p>Un outil de mesure du sentiment de sécurité couvrant spécifiquement la dimension criminalité a été élaboré de concert avec l'Institut national de santé publique du Québec. L'administration de cet outil a cependant été reportée afin d'ajouter des éléments de sondage couvrant également les services correctionnels et la sécurité civile.</p> <p>Date d'approbation du cadre de référence</p> <p>Une proposition d'implantation d'un plan d'évaluation de programme a été soumise aux membres du comité de gestion du Bureau du sous-ministre en octobre 2008.</p> <p>Un positionnement ministériel au regard de cette fonction est attendu au cours de l'exercice 2009-2010 et devrait tenir compte des nouvelles orientations gouvernementales en cette matière.</p>	
			33

## 2.3

### LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens traduit l'engagement du ministère à offrir des services de qualité à la population québécoise. Dans une perspective d'amélioration continue des services, le ministère actualisera en 2009-2010 le plan d'amélioration des services concernant particulièrement les processus relatifs aux demandes de renseignements généraux et aux plaintes. Cette démarche permettra de pallier certaines difficultés touchant ces activités ainsi que la collecte de données.

#### 2.3.1

##### L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ET AU PERSONNEL

Les engagements relatifs à l'accès aux services et au personnel prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Donner accès à nos services par téléphone, par la poste, par télécopieur, par Internet ou à l'un de nos bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi;
- Assurer l'accessibilité à notre site Internet 24 h sur 24 et le mettre à jour régulièrement;
- Optimiser la prestation électronique de services;
- Prendre les appels téléphoniques en moins de 30 secondes;
- Rappeler dans un délai d'un jour ouvrable;
- Prendre des mesures pour adapter nos services aux besoins des personnes handicapées (mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées).

L'accès aux services a été assuré par le Centre de renseignements généraux et de plaintes les jours ouvrables conformément aux plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec par voie téléphonique ou électronique. Aussi, en dehors des plages prévues, un message téléphonique peut être laissé dans une boîte vocale dont la gestion est assurée, à l'instar de la messagerie électronique, dans les meilleurs délais.

Le site Internet du ministère de la Sécurité publique a été accessible 24 heures sur 24 et des mises à jour ont été effectuées sur une base quotidienne.

L'optimisation de la prestation électronique de services s'est traduite par des ajouts de nouveaux services en ligne. Notamment, un formulaire d'inscription en ligne a été inséré dans la section sur le premier Colloque provincial sur le bénévolat en sécurité civile et dans celle de la promotion des activités de prévention à l'occasion de la Semaine de la police 2008. De plus, le Jeu 72 heures : se préparer aux situations d'urgence, a été ajouté dans le but d'aider les citoyens à préparer une trousse d'urgence.

97,4 % des 5 398 appels téléphoniques recueillis aux renseignements généraux l'ont été dans un délai de moins de 30 secondes.

Aucun mécanisme formel ne permet de vérifier si les citoyens qui ont laissé un message sont rappelés à l'intérieur d'un jour ouvrable.

95 % des mesures prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées ont été mises en place pour adapter les services aux besoins de cette clientèle.

### 2.3.2

#### L'ACCUEIL ET LE COMPORTEMENT DU PERSONNEL

Les engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Servir avec courtoisie, respect et diligence;
- Faire bénéficier les citoyens de la compétence et du professionnalisme du personnel;
- Traiter les demandes avec équité et impartialité;
- Répondre aux demandes dans un langage simple, clair et précis autant dans les communications verbales qu'écrites;
- S'assurer que chaque membre de notre personnel avec qui un citoyen communique se nomme.

Aucun suivi spécifique n'est exercé relativement aux engagements qualitatifs relatifs à l'accueil et au comportement du personnel. Cependant, la revue des objets des plaintes du public pour 2008-2009 révèle qu'aucune n'a porté sur l'un ou l'autre de ces énoncés d'engagement. Par ailleurs, les réponses aux renseignements généraux et la diffusion d'information, notamment sur le site Internet, sont autant d'occasions pour le personnel du ministère de faire bénéficier les citoyens de sa compétence et de son professionnalisme.

### 2.3.3

#### LE TRAITEMENT DES DEMANDES

Les engagements relatifs au traitement des demandes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables relativement à une demande de renseignements ou une demande d'aide financière;
- Effectuer un premier contact téléphonique avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables lorsqu'une demande d'aide financière est acheminée en vertu des programmes d'aide financière lors de sinistres;
- Traiter une demande de renseignements dans un délai de 15 jours ouvrables.

##### **Demande de renseignements**

En 2008-2009, le Centre de renseignements généraux a été joint à plus de 6 379 reprises<sup>1</sup>, soit une hausse de 72 % par rapport à 2007-2008. Avec 863 courriers électroniques en 2008-2009, constituant une hausse de 86 % par rapport à l'an dernier, le mode électronique gagne du terrain. Cependant, la voie téléphonique demeure largement prépondérante comme mode de communication privilégié par le public pour joindre le ministère.

La moitié des demandes de renseignements généraux sont traitées lors de la prise d'appel tandis que l'autre moitié constitue un transfert assisté. Aucun mécanisme ne permet de rendre compte formellement du traitement des demandes de renseignements dans les délais prévus. Il est à noter qu'un accusé de réception programmé donne systématiquement suite aux demandes par courrier électronique. Il en est de même pour les demandes de renseignements adressées directement à la Direction de l'aide financière.

##### **Demande d'aide financières lors de sinistres**

Lors d'une demande d'aide financière à la suite d'un sinistre adressée directement à l'aide financière, un accusé de réception est envoyé le jour même ou à l'intérieur d'un délai de 3 jours. Les premiers contacts sont ensuite pris avec le demandeur dans un délai de 15 jours dans 97 % des cas.

<sup>1</sup> Ce nombre exclut le nombre d'appels laissés sur les boîtes vocales en dehors des heures ouvrables. Une estimation sommaire évalue ce nombre à quelque 20 % du nombre d'appels téléphoniques, soit plus de 1 000 messages par année.

	2.3.4	<p><b>LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS</b></p> <p>Les engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents publics prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assurer la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, en limitant leur consultation et leur accès aux personnes autorisées;</li> <li>■ Donner accès aux documents publics dans un délai de 20 jours ou, à défaut, prolonger le traitement d'une période n'excédant pas 10 jours.</li> </ul> <p>La reddition de comptes relative à ces engagements est produite à la section 4 à l'intérieur de la revue de l'application d'exigences législatives et gouvernementales.</p>	
	2.3.5	<p><b>LES ENGAGEMENTS ENVERS LES PERSONNES PRÉVENUES ET CONTREVENANTES</b></p> <p>Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Selon les modalités compatibles avec la durée de la peine, le statut de la personne et la nature du délit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées;</li> <li>• élaborer un plan d'intervention correctionnel pour toutes les personnes confiées;</li> </ul> </li> <li>■ Élaborer et offrir des programmes et des services visant à favoriser la réinsertion sociale.</li> </ul> <p><b>Évaluation des personnes confiées</b></p> <p>Les personnes confiées aux services correctionnels ont bénéficié d'une évaluation et d'un plan d'intervention dans 92 % des cas dans les établissements de détention et dans 63 % des cas pour celles suivies dans la communauté.</p> <p><b>Le plan d'intervention correctionnel</b></p> <p>Un plan d'intervention est élaboré de façon systématique à la suite de l'évaluation du risque et des besoins, et ce, en fonction du niveau de risque établi et des facteurs criminogènes de la personne évaluée. Dans le cas des évaluations sommaires, un plan de séjour en établissement de détention ou un plan de réinsertion sociale est élaboré pour les dossiers où une évaluation a été produite.</p> <p><b>Programmes de réinsertion sociale</b></p> <p>Le programme Parcours vise la responsabilisation et la conscientisation de la personne contrevenante face à ses comportements délinquants. Tous les établissements de détention offrent ce programme. Par ailleurs, l'implantation du programme pour la clientèle communautaire a été reportée au printemps 2009. De plus, un inventaire de l'ensemble des programmes, services et activités de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements pourra être consulté en 2009-2010.</p>	
	2.3.6	<p><b>LES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX PLAINTES</b></p> <p>Le ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et plaintes dans le souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services. Est considérée comme une plainte l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction qui concerne la qualité d'un service, d'un programme ou le comportement d'un employé. Les engagements relatifs aux plaintes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fournir un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables;</li> </ul>	
36			

■ Traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou, à défaut, communiquer la date probable de la réponse au plaignant.

#### **Plaintes du public**

En 2008-2009, 67 dossiers ont été ouverts par le responsable de la gestion des plaintes du public du ministère de la Sécurité publique. Les renseignements fournis ne permettaient pas de donner suite à 11 d'entre eux<sup>2</sup> et un autre a été dirigé à la Direction générale des services correctionnels à titre de plainte adressée par une personne prévenue ou contrevenante. Enfin, un dossier a été dirigé à la Direction des affaires juridiques du ministère compte tenu de l'objet. Le cas échéant, les plaintes ou commentaires anonymes ont été transmis aux secteurs concernés pour information.

Des 54 dossiers pour lesquels le suivi devait être assuré par le responsable désigné, 5 étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2009. Le traitement et le temps de réponse ont été conformes aux engagements pour 75 % des dossiers reçus et traités en 2008-2009<sup>3</sup>.

La présente reddition de comptes ne couvre pas les plaintes relatives à la conduite des policiers et des constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions et constituant un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec; celles-ci doivent être adressées au Commissaire à la déontologie policière.

2.3.7

#### **LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS**

En ce qui concerne la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels, un dépliant « Représentations écrites de la victime » ainsi qu'un formulaire « Demande d'obtention de renseignement » se trouvent sur le site Internet du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en format papier. Pour toute information supplémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables; en dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur téléphonique.

#### ■ Information aux victimes :

- 829 demandes de renseignements ou de représentations écrites ont été traitées;
- 412 appels téléphoniques ont été reçus sur la ligne téléphonique sans frais mise en place à l'intention des victimes.

2 Documents anonymes, coordonnées illisibles, etc.

3 Il a été administrativement établi, pour une première année complète d'application, qu'une perspective de réponse assurée à l'intérieur d'un délai de 10 jours ouvrables, permettait d'éviter la transmission de l'accusé de réception.

**3.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES****3.1.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES**

Les dépenses totales pour 2008-2009 se sont élevées à 1 366,7 M\$, ce qui représente une hausse de 71,4 M\$ par rapport à 2007-2008 pour l'ensemble du portefeuille ministériel.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec et le Fonds des services de police (FSP), la hausse des dépenses de 42,4 M\$ résulte principalement de l'augmentation de la rémunération globale due aux augmentations salariales prévues dans les contrats de travail ainsi qu'à l'intégration au 1<sup>er</sup> avril 2008 de la desserte de la municipalité régionale de comté de Joliette.

TABLEAU 1 : BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES 2008-2009 ET 2007-2008

Programme	2008-2009		2007-2008
	Budget de dépenses <sup>1,2</sup>	Dépenses réelles <sup>2</sup>	Dépenses réelles <sup>2</sup>
(en milliers de dollars)			
<b>1. Sécurité, prévention et gestion interne</b>			
Direction et services de soutien à la gestion	20 753,1	20 675,3	19 233,6
Services correctionnels	254 609,7	253 930,2	238 156,8
Expertises judiciaires	7 294,8	7 271,9 <sup>3</sup>	6 387,2 <sup>3</sup>
Affaires policières et sécurité-protection	88 499,2	87 950,1 <sup>3</sup>	79 304,2 <sup>3</sup>
Sécurité civile et sécurité incendie	26 044,4	41 655,5 <sup>3</sup>	41 118,2 <sup>3</sup>
Éléments de gestion centrale	110 274,7	109 621,8 <sup>3</sup>	111 032,2
<b>Sous-total - Ministère</b>	<b>507 475,9</b>	<b>521 104,8</b>	<b>495 232,2</b>
<b>2. Sûreté du Québec</b>	<b>817 125,6</b>	<b>813 807,9<sup>4</sup></b>	<b>771 384,9<sup>4</sup></b>
<b>3. Organismes relevant du ministre</b>			
Régie des alcools, des courses et des jeux	15 221,9	15 189,1 <sup>3</sup>	13 072,9 <sup>3</sup>
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 557,4	4 554,6	4 183,8
Bureau du coroner	7 189,1	7 174,2	6 641,3
Commissaire à la déontologie policière	2 939,2	2 934,8	2 892,9
Comité de déontologie policière	1 992,2	1 986,5	1 859,6
<b>Sous-total - Organismes</b>	<b>31 899,8</b>	<b>31 839,2</b>	<b>28 650,5</b>
<b>Total du budget de dépenses</b>	<b>1 356 501,3</b>	<b>1 366 751,9</b>	<b>1 295 267,6</b>

1. Comprend le recours au Fonds de suppléance et les modifications budgétaires de 2008-2009.

2. Exclut les budgets d'investissements.

3. Exclut les dépenses des comptes à fin déterminée, entre autres au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (financement de l'unité autonome de service), à la sécurité civile (programme conjoint de protection civile et révision du plan des mesures d'urgence Gentilly II avec Hydro-Québec), aux affaires policières (stratégies locales en prévention de la criminalité), aux éléments de gestion centrale (formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux pour, entre autres, l'opération Liban) et à la Régie des alcools, des courses et des jeux (programme d'aide aux joueurs pathologiques).

4. Les données incluent les affectations au FSP et excluent les dépenses de l'ordre de 5,0 M\$ liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

Note : Les données financières 2008-2009 inscrites aux tableaux 1 à 6 correspondent à des résultats préliminaires.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2008-2009 PAR GRANDES CATÉGORIES BUDGÉTAIRES

	(en millions de dollars)					(%)
	Ministère	Organismes	SQ <sup>1</sup>	FSP <sup>2</sup>	TOTAL	
Rémunération	271,3	22,0	222,4	372,9	888,6	65,0
Fonctionnement	163,5	9,8	109,0	109,5	391,8	28,7
Transfert	86,3	0,0	0,0	0,0	86,3	6,3
<b>Total</b>	<b>521,1</b>	<b>31,8</b>	<b>331,4</b>	<b>482,4</b>	<b>1 366,7</b>	<b>100,0</b>

1. Ces données excluent les dépenses liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

2. Le FSP est financé par des revenus de tarification prélevés auprès des municipalités pour les services de base de 243,2 M\$, par divers revenus de 4,8 M\$ et par des crédits budgétaires de 234,4 M\$.

Le tableau 3 répartit les dépenses 2008-2009 par secteurs d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01-06 « Éléments de gestion centrale », qui regroupent principalement les dépenses de loyers, de télécommunications, de contributions d'employeur et d'amortissement sont réparties par direction générale et organisme budgétaire.

**TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2008-2009 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ**

PR-EL	Directions générales et organismes budgétaires	Secteurs d'activité avant répartition (A)	Éléments de gestion centrale (B)	Secteurs d'activité après répartition (C)=(A+B)	(%)
(en milliers de dollars)					
	<b>Sécurité, prévention et gestion interne</b>				
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	20 675,3	6 273,3	26 948,6	1,9
01.02	Services correctionnels	253 930,2	89 874,1	343 804,3	25,2
01.03	Expertises judiciaires	7 271,9	3 732,9	11 004,8	0,8
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	87 950,1	4 822,8	92 772,9	6,8
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	41 655,5	3 548,9	45 204,4	3,3
01.06	Éléments de gestion centrale				
	<b>Sous-total - Ministère</b>	<b>411 483,0</b>	<b>108 252,0</b>	<b>519 735,0</b>	<b>38,0</b>
02	<b>Sûreté du Québec</b>	813 807,9	N/A	813 807,9	59,5
	<b>Organismes relevant du ministre</b>				
03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux	15 189,1	68,3	15 257,4	1,1
03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 554,6	348,2	4 902,8	0,4
03.03	Bureau du coroner	7 174,2	457,4	7 631,6	0,6
03.04	Commissaire à la déontologie policière	2 934,8	310,3	3 245,1	0,2
03.05	Comité de déontologie policière	1 986,5	185,6	2 172,1	0,2
	<b>Sous-total - Organismes</b>	<b>31 839,2</b>	<b>1 369,8</b>	<b>33 209,0</b>	<b>2,5</b>
	<b>Total budget de dépenses</b>	<b>1 257 130,1</b>	<b>109 621,8</b>	<b>1 366 751,9</b>	<b>100,0</b>

### Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 65,5 M\$ en 2008-2009, prévoyant 20,1 M\$<sup>1</sup> pour la SQ, 32,5 M\$ pour le FSP et 12,9 M\$ pour le ministère.

Les investissements réels en 2008-2009 totalisaient 43,1 M\$, soit 15,8 M\$ pour la SQ, 16,2 M\$ pour le FSP et 11,1 M\$ pour le ministère.

TABLEAU 4 : INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2008-2009 ET 2007-2008

	2008-2009		2007-2008
	Budget	Investissements réels	Investissements réels
<b>Investissements</b>	<b>65,5</b>	<b>43,1</b>	<b>36,9</b>

(en millions de dollars)

### LES REVENUS

Le ministère de la Sécurité publique comptabilise les revenus provenant notamment des activités de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2008-2009, les revenus totalisent 51,7 M\$, comparativement à 51,2 M\$ en 2007-2008. Le tableau suivant fait état des sources de revenus pour 2008-2009.

TABLEAU 5 : LES REVENUS (en millions de dollars)

Boissons alcooliques, loteries et autres activités de la RACJ	36,2
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance des permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	5,4
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, rétroactivité liée au règlement de l'équité salariale et autres revenus (Fonds des services de police)	4,8
Clientèle carcérale confiée par le gouvernement fédéral	3,2
Conciliations et enquêtes en déontologie policière	0,8
Permis d'agence d'investigation et de sécurité	0,5
Divers	0,8
<b>Total des revenus réels</b>	<b>51,7</b>

Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée, entre autres au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (financement de l'unité autonome de service), à la sécurité civile (programme conjoint de protection civile et révision du plan des mesures d'urgence Gentilly II avec Hydro-Québec), à la Régie des alcools, des courses et des jeux (programme d'aide aux joueurs pathologiques) et à la Sûreté du Québec (compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu).

<sup>1</sup> Comprend les modifications budgétaires 2008-2009.

### Les fonds spéciaux (Fonds des services de police)

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la SQ et les municipalités régionales de comté, basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2008-2009 proviennent en partie de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (243,2 M\$), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,6 M\$), de sources diverses (1,2 M\$) et d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 de la SQ pour en assurer l'équilibre financier (234,4 M\$).

TABLEAU 6 : FONDS DES SERVICES DE POLICE

	2008-2009		2007-2008
	Prévu	Réel	Réel
	(en millions de dollars)		
Revenus	482,4	482,4	454,0
Dépenses	482,4	482,4	454,0

### 3.1.2 LES RESSOURCES HUMAINES

#### Les ETC \*

Pour l'exercice 2008-2009, le ministère bénéficie d'une enveloppe de 11 550 équivalents à temps complet (ETC), y compris les affectations au FSP.

\* Le nombre d'ETC autorisé est généralement inférieur au nombre total d'employés qui comprend les employés occasionnels.

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DE L'FFECTIF TOTAL AUTORISÉ 2008-2009 (exprimé en ETC)

Programme	2008-2009	2007-2008	Variation
	Autorisé <sup>1</sup>	Autorisé <sup>2</sup>	(%)
<b>1. Sécurité, prévention et gestion interne</b>			
Direction et services de soutien à la gestion	300	303	-1,0
Services correctionnels	3 177	3 127	1,6
Expertises judiciaires	133	134	-0,8
Affaires policières et sécurité-protection	327	319	2,5
Sécurité civile et sécurité incendie	163	168	-3,0
Éléments de gestion centrale	0 <sup>3</sup>	0 <sup>3</sup>	-
<b>Sous-total - Ministère</b>	<b>4 100</b>	<b>4 051</b>	<b>1,2</b>
<b>2. Sûreté du Québec</b>	<b>7 077<sup>4</sup></b>	<b>6 954<sup>4</sup></b>	<b>1,7</b>
<b>3. Organismes relevant du ministre</b>			
Régie des alcools, des courses et des jeux	215	195	10,3
Commission québécoise des libérations conditionnelles	47	48	-2,1
Bureau du coroner	53	55	-3,7
Commissaire à la déontologie policière	38	40	-5,0
Comité de déontologie policière	20	20	-
<b>Sous-total - Organismes</b>	<b>373</b>	<b>358</b>	<b>4,2</b>
<b>Total</b>	<b>11 550</b>	<b>11 363</b>	<b>1,6</b>

1. Référence : Ventilation des ETC autorisés au 31 mars 2009.

2. Référence : Rapport annuel de gestion 2007-2008.

3. Les effectifs ont été répartis dans les directions générales du ministère.

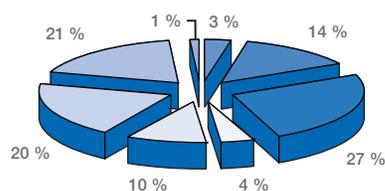
4. Inclut l'effectif qui participe aux activités du FSP, l'effectif qui contribue aux activités du compte à fin déterminée pour l'administration de la Loi sur les armes à feu et l'effectif qui participe aux escouades régionales mixtes sur le crime organisé.

### Répartition des employés par catégories d'emplois

En mars 2008, le ministère compte 12 045 employés (y compris ceux de la Sûreté du Québec).

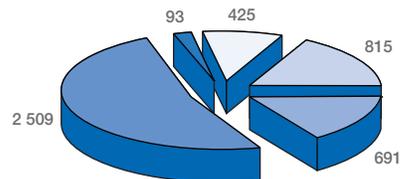
#### TOTAL DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (INCLUANT LA SQ)

- Cadres (4 %)
- Professionnels (10 %)
- Fonctionnaires (20 %)
- Agents de la paix (21 %)
- Ouvriers (1 %)
- Officiers (3 %)
- Sous-officiers (14 %)
- Policiers (27 %)



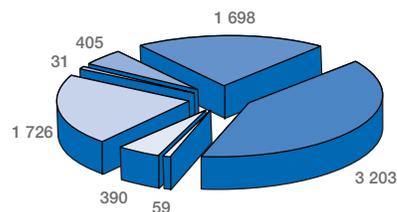
#### TOTAL DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (À L'EXCEPTION DE LA SQ)

- Cadres (425)
- Professionnels (815)
- Fonctionnaires (691)
- Agents de la paix (2 509)
- Ouvriers (93)



#### TOTAL DES EMPLOYÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

- Cadres (59)
- Professionnels (390)
- Fonctionnaires (1 726)
- Ouvriers (31)
- Officiers (405)
- Sous-officiers (1 698)
- Policiers (3 203)



### Les activités de formation

Le ministère, à l'exception de la Sûreté du Québec, a consacré 2,4 % de sa masse salariale aux dépenses de formation en 2008, ce qui représente 5 942 800 \$, respectant ainsi l'objectif du 1 % prévu à la Loi favorisant le développement de la main-d'oeuvre. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 3,6 jours<sup>1</sup> par employé.

### Comité ministériel sur l'organisation du travail

Le Comité ministériel sur l'organisation du travail a tenu trois réunions en 2008-2009. Les sujets prioritaires discutés ont été le climat organisationnel, le plan stratégique de l'organisation, différents dossiers liés à l'organisation du travail (SAGIR, projet de création d'agences) ainsi que l'évolution de la situation budgétaire et des effectifs du ministère. Le Plan ministériel d'amélioration du climat organisationnel a fait l'objet d'une attention particulière lors de toutes les rencontres. Les travaux se poursuivront en 2009-2010.

<sup>1</sup> Le nombre de jours de formation est divisé par le nombre total d'employés au ministère.

### La santé des personnes

Adoptée en février 2004, la Politique concernant la santé des personnes au travail se veut une manifestation de l'engagement des autorités du ministère afin d'assurer une qualité de vie au travail à l'ensemble du personnel. Parallèlement aux travaux liés à la mise en œuvre du plan d'action 2005-2008, une démarche d'amélioration du climat organisationnel a été amorcée et une attention particulière a été accordée à l'amélioration de la santé et à la qualité de vie au travail. À cet égard, un nouveau plan d'action, « Santé, Sécurité et Bien-être au travail 2009-2011 » a été présenté aux autorités du ministère pour approbation.

### En matière de santé et de sécurité du travail

TABLEAU 8 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES, DE JOURS DE TRAVAIL PERDUS ET DE JOURS EN ASSIGNATION TEMPORAIRE RÉALISÉS POUR LE MINISTÈRE (EXCLUANT LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

	2005	2006	2007	2008
Nombre de lésions professionnelles survenues par année avec jours de travail perdus	292	209	199	228
Nombre de jours de travail perdus par année à la suite de lésions professionnelles survenues la même année	6 051	6 213	5 716	6 490
Nombre de jours en assignation temporaire par année à la suite de lésions professionnelles	7 571	7 141	8 767	5 304

Les données du tableau précédent indiquent que le nombre de lésions professionnelles en 2008 a augmenté de 14,6 % par rapport à l'année 2007, mais qu'il a connu une baisse de 22 % par rapport à l'année 2005. En dépit de cette hausse du nombre de réclamations, on constate une stabilité quant à la durée moyenne d'absence, se situant à environ 28 jours perdus par lésion en 2007 et 2008. Par ailleurs, une baisse notable (39,5 %) du nombre de jours d'assignation temporaire s'observe pour l'année 2008. Plusieurs motifs peuvent expliquer cette décroissance, entre autres : la complexité des lésions professionnelles de nature psychologique qui limite les possibilités de retour au travail, le refus des propositions d'assignation temporaire par les médecins des travailleurs et le fait que les assignations relatives à des dossiers de lésions professionnelles survenues en 2005 ont été finalisées en 2008. Malgré tout, le ministère entend poursuivre ses efforts d'assignation temporaire puisque cette mesure permet de réduire les coûts humains et financiers liés aux absences du travail à la suite d'une lésion professionnelle, et ce, tout en favorisant le retour au travail.

Parallèlement, le ministère a poursuivi ses efforts afin d'améliorer la santé de son personnel. Un comité paritaire, composé des principaux partenaires dans le domaine, a travaillé à l'élaboration d'outils visant à prévenir les lésions professionnelles lors d'interventions physiques auprès des personnes incarcérées en préconisant l'utilisation adéquate de la force. Sous le thème « Miser sur la communication, notre force! », ces outils ont été distribués par les comités de santé et de sécurité au personnel des établissements de détention à l'automne 2008.

### Le renouvellement de l'effectif

Afin de faire face aux difficultés d'attraction dans certaines classes d'emplois, le ministère a poursuivi ses efforts afin d'attirer un grand nombre de candidats particulièrement pour l'emploi d'agent des services correctionnels (ASC). Outre la possibilité de s'inscrire au concours en tout temps et la tenue de 4 séances d'examen au cours de la période visée, il a effectué la

promotion de l'emploi d'ASC dans les salons de l'emploi de même que dans plusieurs établissements d'enseignements ciblés. Des outils promotionnels additionnels ont également été utilisés pour attirer le plus de candidats possible, notamment le recours à des publicités radiophoniques et sur le Web. Il a aussi participé au programme Jeunes explorateurs d'un jour où des élèves du secondaire ont eu la chance d'explorer 3 professions des services correctionnels. De plus, 16 stages rémunérés pour étudiants ont été réalisés au ministère.

Par ailleurs, les efforts se sont poursuivis en vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de rajeunissement de l'effectif. Au 31 mars 2009, la présence de jeunes de moins de 35 ans au sein de l'effectif total se situait à 25,9 % au ministère alors que leur représentation dans la fonction publique est de 12,3 %.

### 3.1.3

#### LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2008-2009, le ministère a :

- réalisé une architecture d'entreprise visant à cibler les projets ministériels permettant d'optimiser le soutien de la Direction des technologies et de l'information (DTI) aux objectifs d'affaires du plan stratégique 2008-2011 du ministère. Ce projet était une première au ministère et a sollicité la participation de tous les secteurs de l'organisation;
- mis en place un système d'information au nouveau Bureau de la sécurité privée;
- produit des études d'opportunité identifiant diverses solutions d'affaires dans les domaines suivants : Gestion électronique de documents, Système de gestion des données policières et Alcool (RACJ);
- assuré le maintien opérationnel du système de gestion des dossiers administratifs correctionnels (DACOR), tout en participant aux travaux de réalisation du projet SIJJ visant à mettre en place le nouveau système Sentinelle destiné à remplacer le système DACOR;
- livré de nouveaux systèmes pour soutenir la CQLC dans la gestion des libérations conditionnelles (livraison du noyau), les jeux Bingo pour la RACJ, le suivi budgétaire SAGIR, l'état de situation municipale en sécurité civile, le suivi des événements d'enquêtes indépendantes relatives à une intervention policière, le suivi des demandes d'expertise au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale et le soutien à l'évaluation des risques et des besoins des personnes incarcérées.

En ce qui a trait au développement de sites Web, l'année 2008-2009 a connu d'importantes réalisations, notamment la modernisation de l'intranet ministériel et de l'extranet de la DGAP, l'extranet du Bureau du coroner, l'intranet pour consulter les coordonnées en situation d'urgence et le démarrage du projet stratégique et ministériel de modernisation du site Internet du MSP.

Conformément au plan de travail 2008-2009, la DTI a procédé au déménagement de la salle des serveurs du siège social. Le réaménagement a été une réussite complète et s'est effectué avec un minimum d'interruptions de service pour la clientèle. Le plan de travail 2008-2009 présentait également l'implantation de nouvelles technologies afin d'augmenter la robustesse du réseau informatique du ministère. Un nouveau système permet d'optimiser l'utilisation des espaces disques pour assurer la relève et éviter la redondance d'information critique pour le ministère.

De nouveaux serveurs plus puissants ont été acquis et leur installation a débuté. La puissance de ceux-ci permettra de faire fonctionner plusieurs serveurs virtuels, ce qui contribuera à réduire le nombre de serveurs physiques. Cette technologie contribuera à faire en sorte que les services essentiels du ministère fonctionnent avec un minimum d'interruption.

En matière de télécommunications, le projet de téléphonie IP au siège social est maintenant réalisé à 50 %. Il se terminera en décembre 2009. L'implantation des nouveaux téléphones s'effectue au rythme du réaménagement des étages au siège social.

Finalement, le secteur géomatique a grandement contribué à soutenir les interventions du ministère, notamment en sécurité civile et en sécurité incendie. Des projets majeurs ont débuté en atténuation des risques (projet GéoRISC) et en gestion des centres d'urgence 9-1-1 (projet Géo911). Le ministère est maintenant reconnu par l'ensemble de l'appareil gouvernemental comme étant un meneur dans l'utilisation de la géomatique appliquée aux domaines d'intervention d'urgence. Les choix technologiques d'avant-garde faits par le ministère en matière de géomatique sont repris par d'autres ministères et organismes qui y voient un avenir prometteur.

En matière de sécurité, le ministère est à finaliser la révision de sa Politique ministérielle de sécurité des actifs informationnels, dont le titre a été modifié par la Politique ministérielle de sécurité de l'information afin de faciliter le lien avec la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale dont elle découle. En effet, cette dernière, en plus d'élargir sa portée à l'information emmagasinée sur tout type de support, confie des responsabilités particulières au ministère en matière de sécurité de l'information gouvernementale, notamment pour l'évaluation des besoins en matière de protection physique des édifices gouvernementaux, la détermination des mécanismes d'habilitation sécuritaire et la réalisation des enquêtes civiles s'y rapportant. Le ministère a aussi élaboré un cadre de gestion ainsi que des directives et procédures pour décrire comment il assumera les nouvelles responsabilités qui lui sont confiées par la directive.

## 3.2 LES COMMUNICATIONS

### **Rôle-conseil auprès des autorités et des directions générales**

La Direction des communications (DCOM) joue un rôle-conseil auprès des autorités du ministère en matière de communications externes et internes. À cet égard, elle recommande des stratégies de communication qui permettent de véhiculer l'image de marque du ministère. De plus, elle informe la population et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère. Elle publie également une multitude de documents statistiques et d'information pour ses clientèles et ses partenaires.

Elle offre aussi des services-conseils aux directions générales afin de les soutenir dans la réalisation de leurs activités de communication. Entre autres, elle produit des plans de communication en tenant compte des priorités des directions générales et coordonne l'organisation d'événements thématiques (Mérite de la sécurité civile, Semaine de la prévention des incendies, Semaine de la prévention de la criminalité, Semaine de la police, Prix du ministre, etc.) auxquels participent le ministre et ses partenaires (municipalités, corps policiers ou autres entités).

### **Relations publiques et avec la presse**

La DCOM coordonne l'ensemble des relations publiques et des relations avec la presse. Ainsi, en 2008-2009, elle a répondu à 1 046 demandes médias qui se répartissent de la façon suivante : 2 touchent la Direction générale des services à la gestion, 2 le Bureau du sous-ministre, 746 la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, 175 la Direction générale

des services correctionnels, 112 la Direction générale des affaires policières, 7 le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale et 2 le Bureau du coroner. La DCOM a aussi publié 94 communiqués de presse et 22 avis de convocation aux médias.

#### **Production graphique**

De plus, la DCOM offre des services-conseils en production graphique dans le respect de la Politique gouvernementale du programme d'identification visuelle ainsi que des services de révision linguistique et des conseils linguistiques dans le respect de la Charte de la langue française.

#### **Sites Internet et intranet**

La DCOM est responsable du site Internet et du site intranet du ministère. Elle collabore à la rédaction, à l'analyse et à la mise en ligne des contenus ainsi qu'à l'élaboration des stratégies de diffusion.

En 2008-2009, le site Internet du ministère a reçu 1 526 335 visites. Ces visites ont permis la consultation de 5 859 343 pages. Par rapport à 2007-2008, ces données représentent une baisse de 13 % du nombre de visites et une augmentation de 34 % du nombre de pages vues. En mars 2009, le site Internet a reçu des visiteurs en provenance de 78 pays. Cependant, la majorité d'entre eux (72 %) sont québécois et, parmi eux, 12 % proviennent d'organisations gouvernementales (y compris les municipalités).

En 2008-2009, l'intranet du ministère a reçu une moyenne mensuelle de 120 670 visites, ce qui représente une augmentation de 16,7 % par rapport à la moyenne mensuelle de 2007-2008. En plus de poursuivre son rôle de diffusion des activités de l'organisation et des employés, l'intranet offre également un bottin des employés et rend accessibles les directives, formulaires et autres documents administratifs pour tous les secteurs d'activité du ministère.

## 4.1 EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ

## 4.1.1 DONNÉES GLOBALES

## L'embauche totale au cours de la période 2008-2009

	RÉGULIERS <sup>1</sup>	OCCASIONNELS <sup>2</sup>	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	435	456	124	16

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne visent que les recrutements.

2. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne visent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

## Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2009 (sauf SQ)

Effectif total (personnes)	4 533
----------------------------	-------

4.1.2 MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES  
ET PERSONNES HANDICAPÉES

## Taux d'embauche des groupes cibles 2008-2009

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2008-2009	EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2008-2009					TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI <sup>1</sup>
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES			
Réguliers	435	76	2	4	5	87	20,0	
Occasionnels	456	30	0	5	2	37	8,1	
Étudiants	124	25	3	1	0	29	23,4	
Stagiaires	16	0	0	0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>1 031</b>	<b>131</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>153</b>	<b>14,8</b>	
Taux d'embauche par groupe cible <sup>2</sup>		12,7	0,5	1,0	0,7	14,8		

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale 2008-2009 dans le statut d'emploi.

2. Le taux d'embauche par groupe cible se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé, par rapport à l'embauche totale 2008-2009.

**Taux d'embauche global des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs**  
(Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées).

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
2006-2007	13,5	7,7	42,7	20,0	15,5
2007-2008	19,7	8,8	25,3	37,5	14,6
2008-2009	20,0	8,1	23,4	0,0	14,8

**Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

GROUPES CIBLES	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL
Communautés culturelles	197	4,4	241	5,4	296	6,5
Autochtones	23	0,5	25	0,6	28	0,6
Anglophones	36	0,8	36	0,8	38	0,8
Personnes handicapées	19	0,4	19	0,4	22	0,5

**Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2009**

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL <sup>1</sup>		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	8	1,9	39	4,8	13	4,0	24	6,1	207	8,3	5	5,4	296	6,5
Autochtones	4	0,9	4	0,5	1	0,3	1	0,3	17	0,7	1	1,1	28	0,6
Anglophones	6	1,4	3	0,4	1	0,3	1	0,3	27	1,1	0	0,0	38	0,8
Personnes handicapées	0	0,0	8	1,0	3	1,0	8	2,0	1	0,0	2	2,2	22	0,5

**Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)**

2008-2009	
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohortes de 2008)	2
Nombre de projets soumis au CSPQ dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2009)	4

<sup>1</sup> Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.1.3

## FEMMES

## Taux d'embauche des femmes 2008-2009

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	201	261	71	6	539
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2008-2009 des différents statuts	46,2	57,2	57,3	37,5	52,3

## Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2009

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL <sup>1</sup>	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers en place	425	815	295	396	2 509	93	4 533
Nombre de femmes en place	180	496	193	360	1 003	22	2 254
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	42,4	60,9	65,4	90,9	40,0	23,7	49,7

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

## 4.2

## ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

## Protection de renseignements personnels

En 2008-2009, le ministère de Sécurité publique a assuré la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il en a limité la consultation et l'accès aux personnes autorisées. Parmi les initiatives en ce sens en 2008-2009, mentionnons :

- la diffusion d'une nouvelle directive administrative portant sur la protection des renseignements personnels dans l'utilisation des télécopieurs ou des imprimantes multifonctions;
- un programme d'accueil d'une cohorte de nouveaux constables spéciaux lors duquel le responsable ministériel a livré des connaissances de base relatives à la protection des renseignements personnels et a rappelé l'importance d'assurer la plus grande vigilance en cette matière;

■ la collaboration avec le ministère de la Justice du Québec à l'élaboration d'un document sur les orientations et les principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels dans le projet SIJJ.

#### **Accès aux documents publics**

En 2008-2009, le ministère de la Sécurité publique a reçu 344 demandes d'accès formulées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il s'agit d'une augmentation de 42,7 % du nombre de demandes reçues par rapport à l'exercice précédent. La prise en charge de 24 de ces demandes a été confiée à la Sûreté du Québec.

Le temps de réponse a été de 30 jours ou moins pour 82 % des 313 demandes complétées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels au cours de l'exercice 2008-2009.

En 2008-2009, le ministère de la Sécurité publique a été convoqué par la Commission d'accès à l'information (CAI) à 17 audiences. Le ministère s'est vu ordonner la transmission de pages supplémentaires, dont les renseignements personnels ont dû être masqués, à l'issue d'une seule des quatre audiences tenues en 2008-2009. Par ailleurs, la CAI a rejeté une demande de révision et déterminé que son intervention n'était manifestement plus requise dans deux dossiers.

#### **LOI SUR LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES DE DÉCÈS (L.R.Q., CHAPITRE R-0.2)**

En application de l'article 101 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès, 156 demandes de transmission d'un rapport d'un agent de la paix annexé à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2008-2009. Il s'agit d'une hausse de 20,9 % par rapport à l'exercice 2007-2008.

Aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherche scientifique, conformément à l'article 31 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès, deux demandes de consultation de rapports d'agents de la paix annexés à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2008-2009.

### **4.3 POLITIQUE LINGUISTIQUE**

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 1996 par le Conseil des ministres, le ministère s'est doté d'une politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française (OQLF). La version définitive de cette politique a été entérinée en 1999 par le comité de gestion du Bureau du sous-ministre et est accessible à tout le personnel dans le site intranet, sous la rubrique « Assistance en français ». Une mise à jour de la politique linguistique devrait être complétée en 2009.

Afin de respecter les objectifs de la Charte de la langue française et de l'usage d'un français de qualité, la majorité des textes du ministère et des organismes relevant du ministre, diffusés auprès du public, ont fait l'objet d'une révision linguistique par les conseillères en révision linguistique. Mentionnons que de nombreuses demandes concernant l'application de la politique linguistique au ministère ont été adressées à l'équipe linguistique de la Direction des communications. Cette équipe est en constante communication avec une conseillère en francisation de l'OQLF.

	4.4	<b>PROTECTION DES NON-FUMEURS</b>
	4.5	<p>Le ministère maintient son orientation de lutte contre le tabagisme en favorisant un milieu de travail sans fumée. À cet égard, diverses mesures de soutien ont été mises en place notamment auprès des employés travaillant dans les établissements de détention. Depuis février 2008, les personnes incarcérées dans les établissements de détention du Québec ne peuvent fumer que dans la cour extérieure adjacente aux établissements.</p> <p><b>ÉTHIQUE</b></p>
	4.6	<p>La Direction des ressources humaines a poursuivi en 2008-2009 les travaux en matière d'éthique en offrant notamment un service-conseil en la matière. Ainsi, une formation spécifique a été élaborée à l'intention des enquêteurs du Programme civil de filtrage de sécurité. Deux objectifs relatifs à l'éthique ont également été inclus dans le Plan d'action ministériel d'amélioration du climat organisationnel 2008-2010. Des consultations réalisées en cours d'année ont mené à un repositionnement du plan d'action ministériel en matière d'éthique. Une nouvelle approche basée sur l'observation et l'accompagnement d'employés qui vivent des dilemmes éthiques sera soumise aux autorités ministérielles au cours de l'année 2009-2010.</p> <p><b>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p>
		<p><b>Développement durable</b></p> <p>Le ministère de la Sécurité publique a rendu public son Plan d'action de développement durable 2009-2011 conformément à la Loi sur le développement durable. Ce premier plan d'action a été élaboré en tenant compte des orientations gouvernementales en cette matière. Les objectifs et les actions précisés dans ce plan d'action contribueront à la mise en valeur progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable au ministère, et ce, tout en tenant compte les principes qui s'y rattachent.</p> <p><b>Changements climatiques</b></p> <p>Le ministère de la Sécurité publique, à titre de locataire d'immeubles gérés par la Société immobilière du Québec, collabore à la réalisation de deux actions de réduction ou d'évitement (actions 16 et 17) du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.</p> <p>■ <b>Action 16</b> : Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics.</p> <p><i>Résultat au MSP : C'est la Société immobilière du Québec (SIQ) qui assume cette responsabilité. Le ministère n'est propriétaire d'aucun immeuble.</i></p> <p>■ <b>Action 17</b> : Exiger que chaque ministère conçoive un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnés par les déplacements des employés pour se rendre au travail.</p> <p><i>Résultat au MSP : Dès que les budgets centraux seront disponibles, le ministère entend démarrer l'élaboration de sa stratégie en matière de lutte contre les changements climatiques.</i></p>
	54	

4.7

## SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Les recommandations énumérées dans différents tomes des rapports du Vérificateur général de 2007-2008 et 2008-2009 ne concernent pas le ministère de la Sécurité publique. La Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection prévoit, dans sa prochaine planification triennale 2009-2012, suivre l'application des recommandations formulées par le Vérificateur général, le cas échéant.

**BUREAU DU CORONER**

Édifce Le Delta 2, bureau 390  
2875, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 5B1

Téléphone : 418 643-1845  
Télécopieur : 418 643-6174

**1 866 312-7051**

Édifce Wilfrid-Derome  
1701, rue Parthenais, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone : 514 873-3284  
Télécopieur : 514 873-8943

[www.msp.gouv.qc.ca/coroner](http://www.msp.gouv.qc.ca/coroner)

**COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE**

1200, route de l'église, bur. 1-40  
Québec (Québec) G1V 4Y9

Téléphone : 418 643-7897  
Télécopieur : 418 528-9473

**1 877 237-7897**

454, place Jacques-Cartier, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3B3

Téléphone : 514 864-1784  
Télécopieur : 514 864-3552

[www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca](http://www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)

**COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE**

2525, boulevard Laurier  
2<sup>e</sup> étage, bureau A-200  
Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936  
Télécopieur : 418 528-0987

500, boulevard René-Lévesque Ouest  
6<sup>e</sup> étage, bureau 6.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 864-1991  
Télécopieur : 514 864-2471

[www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca](http://www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)

**COMMISSION QUÉBÉCOISE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES**

300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A  
Québec (Québec) G1K 8K6

Téléphone : 418 646-8300  
Télécopieur : 418 643-7217

1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 873-2230  
Télécopieur : 514 873-7580

[www.cqlc.gouv.qc.ca](http://www.cqlc.gouv.qc.ca)

**RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

560, boulevard Charest Est  
Québec (Québec) G1K 3J3

Téléphone : 418 643-7667  
Télécopieur : 418 643-5971

**1 800 363-0320**

1, rue Notre-Dame Est, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 873-3577  
Télécopieur : 514 873-5861

**1 800 363-0320**

[www.racj.gouv.qc.ca](http://www.racj.gouv.qc.ca)

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : 819 293-8631

Télécopieur : 819 293-8630

**[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)**

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Palais de justice de Laval  
2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bur. 3.08  
Laval (Québec) H7T 2S9

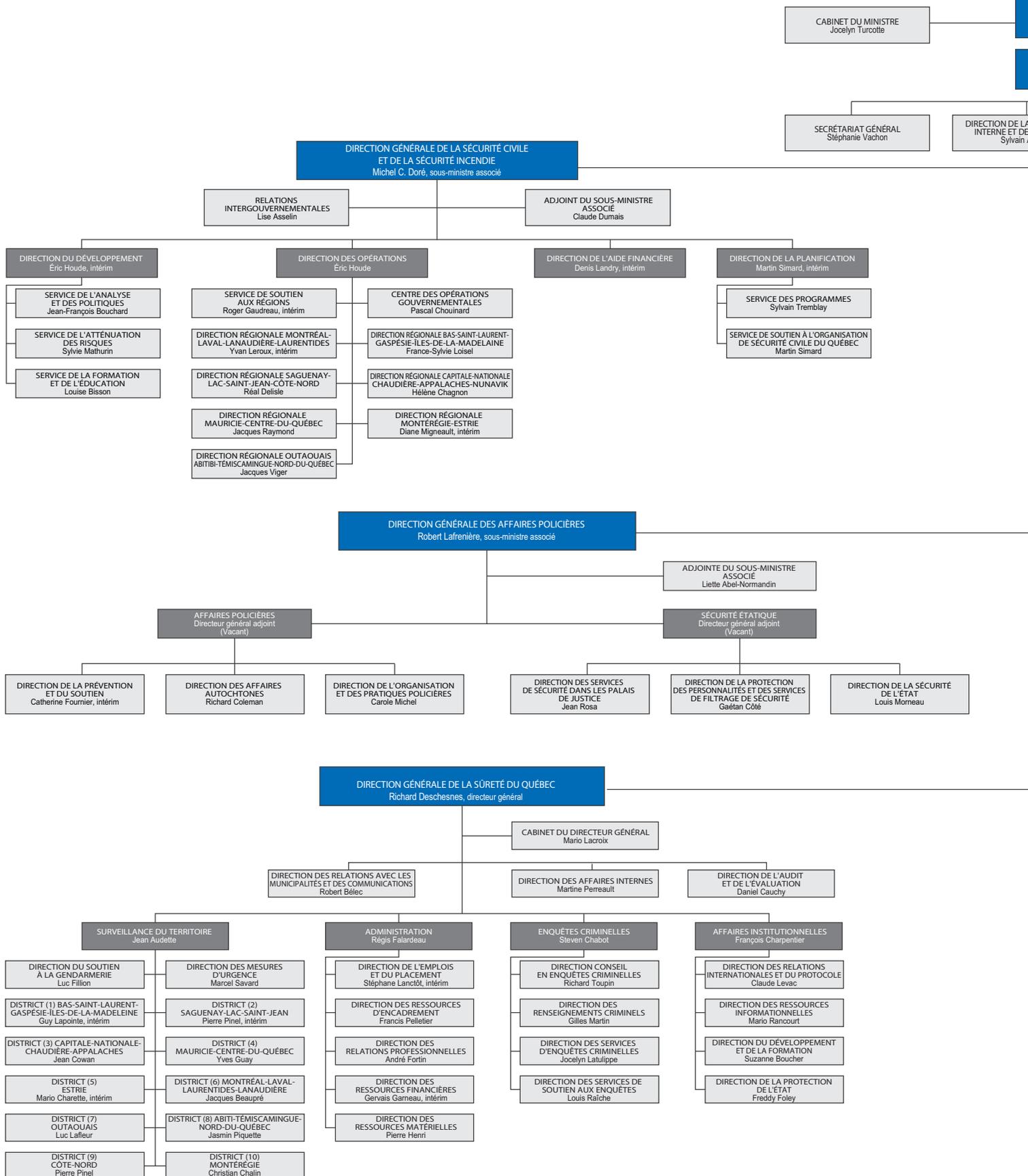
Téléphone : 450 680-6800

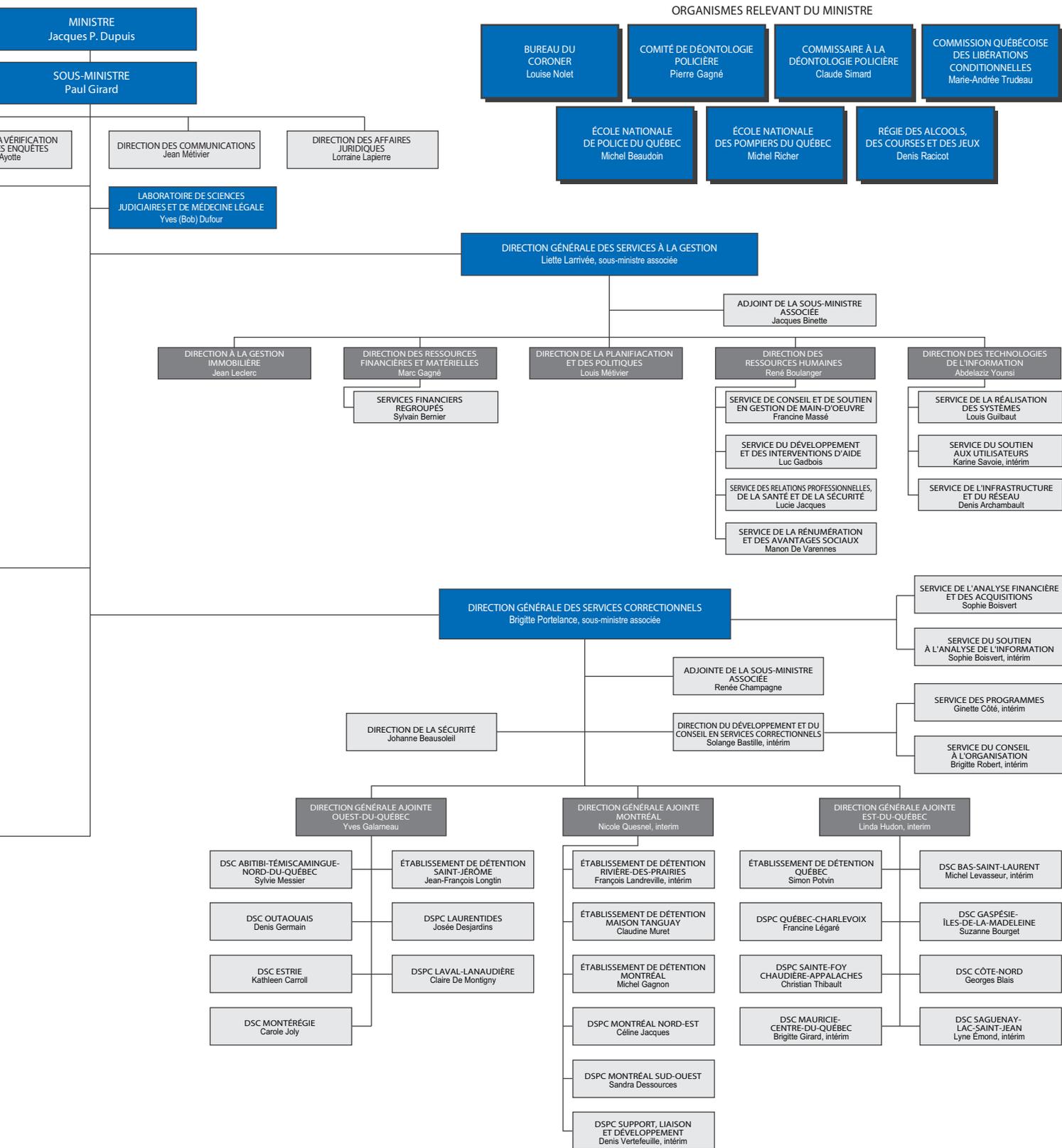
Télécopieur : 450 680-6818

**1 866 680-3677**

**[www.ecoledespompiers.qc.ca](http://www.ecoledespompiers.qc.ca)**

# Structure administrative 31 MARS 2009





## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous pouvez communiquer avec le ministère :

### **Par téléphone**

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais)  
Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6597

### **Par la poste**

Renseignements généraux  
Bureau du sous-ministre  
Ministère de la Sécurité publique  
Tour des Laurentides  
2525, boulevard Laurier, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 2L2

### **Par Internet**

Pour de l'information sur les lois et règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements relevant du ministère, ou pour communiquer avec nous par courriel, visitez le site Internet au [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca).

